



Val-d'Or

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE SCRUTIN RÉFÉRENDIAIRE RÈGLEMENTS 2023-43-02, 2024-15, 2024-16, 2024-18, 2024-20 et 2024-22

AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDIAIRE DE L'ENSEMBLE DE LA MUNICIPALITÉ :

1. Lors de sa séance ordinaire tenue le lundi 19 février 2024, le conseil municipal de Val-d'Or a adopté les règlements suivants :
 - **Règlement 2023-43-02** décrétant une dépense de 7 980 500 \$ et un emprunt de 7 980 500 \$ pour la réfection des services municipaux et réaménagement de surface de la 3^e Avenue, entre les 6^e et 7^e Rues.
 - **Règlement 2024-15** décrétant une dépense de 7 464 600 \$ et un emprunt de 7 464 600 \$ pour la réalisation de divers travaux relatifs à la construction, au réaménagement et à la réfection d'infrastructures de rues, de bordures et trottoirs, la mise en place de béton bitumineux, l'installation de bornes de recharges électriques et l'éclairage de rues.
 - **Règlement 2024-16** décrétant une dépense de 6 385 500 \$ et un emprunt de 6 385 500 \$ pour la réalisation et l'ajustement des coûts relatifs à la réalisation de travaux de réfection des services municipaux.
 - **Règlement 2024-18** décrétant une dépense de 1 012 000 \$ et un emprunt de 1 012 000 \$ afin de défrayer le coût d'études et d'honoraires professionnels associés à divers projets.
 - **Règlement 2024-20** décrétant une dépense de 467 500 \$ et un emprunt de 467 500 \$ pour l'achat et la réalisation de divers travaux d'installation et d'entretien d'équipements sur les sites d'activités sportives et le réseau cyclable.
 - **Règlement 2024-22** décrétant une dépense de 1 430 000 \$ et un emprunt de 1 430 000 \$ pour l'achat d'un camion autopompe pour le Service de sécurité incendie.
2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que ces règlements fassent l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans le registre tenu à cette fin. Les personnes habilitées à voter voulant faire inscrire leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance maladie, permis de conduire ou passeport, certificat de statut d'indien ou carte d'identité des Forces armées canadiennes.
3. Ce registre sera accessible de **9 h à 19 h du lundi 11 mars 2024 au vendredi 15 mars 2024 inclusivement, aux bureaux du Service culturel/bibliothèque situés dans le Complexe culturel Marcel-Monette au 600, 7^e Rue, Val-d'Or.**

4. Le nombre de demandes requis pour la tenue d'un scrutin référendaire pour ces règlements est de 2 603 personnes. Si ce nombre n'est pas atteint, ces règlements seront réputés approuvés par les personnes habiles à voter.
5. Les résultats de la procédure d'enregistrement seront annoncés le lundi 18 mars 2024, à 10 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 855, 2^e Avenue, Val-d'Or.
6. Ces règlements peut être consultés au Service du greffe de l'hôtel de ville, situé au 855, 2^e Avenue, Val-d'Or, aux heures normales d'ouverture des bureaux.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité :

7. Toute personne qui, le 19 février 2024, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* et remplit les conditions suivantes :
 - être une personne physique domiciliée dans la municipalité et;
 - être domiciliée depuis au moins six mois au Québec et;
 - être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
8. Tout propriétaire unique non-résident d'un immeuble ou occupant unique non-résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
 - être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois;
 - dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;
 - l'inscription à ce titre est conditionnelle à la réception par la municipalité d'un écrit signé par le propriétaire ou l'occupant ou une résolution demandant cette inscription.
9. Tout copropriétaire indivis non-résident d'un immeuble ou cooccupant non-résident d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
 - être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité, depuis au moins 12 mois;
 - être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.
10. Personne morale :
 - avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 19 février 2024 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi;
 - avoir produit avant ou lors de la signature du registre, la résolution désignant la personne autorisée à signer le registre sur la liste référendaire, le cas échéant.

DONNÉ à Val-d'Or, le 28 février 2024.

SIGNÉ

**Christine Saillant
Assistante-greffière**

RÈGLEMENT 2023-43-02

Règlement décrétant une dépense de 7 980 500,00 \$ et un emprunt de 7 980 500,00 \$ pour la réalisation des travaux relatifs à la réfection des services municipaux et le réaménagement de surface de la 3^e Avenue, entre les 6^e et 7^e Rues.

PRÉAMBULE

CONSIDÉRANT QUE le 18 décembre 2023, le conseil municipal a adopté le règlement d'emprunt 2023-43 décrétant une dépense de 7 255 000,00 \$ et un emprunt de 7 255 000,00 \$ pour la réalisation des travaux relatifs à la réfection des services municipaux et le réaménagement de surface de la 3^e Avenue, entre les 6^e et 7^e Rues;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement n'a pas reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation puisqu'il est nécessaire d'y ajouter les frais de financement et qu'il n'entrera donc pas en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'il y lieu d'abroger ledit règlement 2023-43 et d'adopter un nouveau règlement d'emprunt ayant le même objet, mais incluant les frais de financement;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors d'une séance extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi 12 janvier 2023 et qu'un projet de règlement a été déposé à cette même séance;

EN CONSIDÉRATION de ce qui précède, le conseil municipal décrète ce qui suit :

ARTICLES

Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2

Le conseil municipal est autorisé à faire exécuter les travaux mentionnés au présent règlement conformément aux plans ci-dessous énumérés, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert des estimations détaillées préparées par le service de l'ingénierie et approuvées le 20 novembre 2023 par M. Phillip Sidorenko, ingénieur et directeur de ce service, figurant à l'annexe A du présent règlement et en faisant partie intégrante.

Réalisation des travaux relatifs à la réfection des services municipaux et le réaménagement de surface de la 3^e Avenue, entre les 6^e et 7^e Rues.	Plans N^{os}
Aménagement	22-0227-AM-0101 22-0227-AM-0102 22-0227-AM-0103 22-0227-AM-0104

Civil	22-0227-CIV-0101 22-0227-CIV-0102 22-0227-CIV-0103 22-0227-CIV-0201 22-0227-CIV-0202 22-0227-CIV-0203 22-0227-CIV-0204 22-0227-CIV-0301 22-0227-CIV-0401 22-0227-CIV-0402 22-0227-CIV-0403
Électrique	22-0227-E-0000 22-0227-E-0100 22-0227-E-2000 22-0227-E-0201 22-0227-E-0202

Article 3

Le conseil municipal est autorisé à dépenser une somme de 7 980 500,00 \$, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, pour les fins du présent règlement.

Article 4

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil municipal est autorisé à emprunter une somme de 7 980 500,00 \$ sur une période de dix ans.

Article 5

- 5.1** Afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de la partie de l'emprunt au montant de **339 680,00 \$**, visant la partie des travaux relatifs à **l'aménagement de surface de la 3^e Avenue, entre les 6^e et 7^e Rues**, incluant les frais incidents, décrétés par le présent règlement, il est imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés dans le bassin de taxation décrit à **l'annexe B** du présent règlement et en faisant partie intégrante, une taxe spéciale à un taux suffisant, basée sur l'étendue de front de ces immeubles imposables, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.
- 5.2** Afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles du **solde de l'emprunt**, au montant de **7 640 820,00 \$**, incluant les frais incidents décrétés par le présent règlement, il est imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville de Val-d'Or, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.
- 5.3** En application de l'article 5.1, lorsqu'il s'agit d'un lot situé à un carrefour, la formule utilisée pour déterminer la taxe payable consiste en l'addition de la mesure des deux côtés qui ne sont pas adjacents à la rue, et la division de ce résultat par 2.

Article 6

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avèrerait insuffisante.

Article 7

Le conseil municipal affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil municipal affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

Article 8

Le présent règlement abroge et remplace le règlement d'emprunt 2023-43 décrétant une dépense de 7 255 000,00 \$ et un emprunt de 7 255 000,00 \$ pour la réalisation des travaux relatifs à la réfection des services municipaux et le réaménagement de surface de la 3^e Avenue, entre les 6^e et 7^e Rues.

Article 9

Le présent règlement entrera en force et en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la loi.

ADOPTION, le 19 février 2024.

APPROBATION PAR LE MAMH, le

ENTRÉE EN VIGUEUR, le

SIGNÉ

CÉLINE BRINDAMOUR, mairesse

SIGNÉ

KATY VEILLEUX, notaire
Greffière

RÈGLEMENT 2023-43-02
ANNEXE A
RÉSUMÉ DES COÛTS

DESCRIPTION	MONTANT
ESTIMATION DES COÛTS POUR LA RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX ET RÉAMÉNAGEMENT DE SURFACE DE LA 3 ^e AVENUE, ENTRE LA 6 ^e RUE ET LA 7 ^e RUE - PHASE 4	7 255 000 \$
Sous-total	7 255 000 \$
FRAIS DE FINANCEMENT (±10 %)	725 500 \$
TOTAL	7 980 500 \$



PHILLIP SIDORENKO, ing., directeur
#5063140

Le 20 novembre 2023

**ESTIMATION DES COÛTS POUR LA RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX ET
RÉAMÉNAGEMENT DE SURFACE SUR LA 3^e AVENUE,
ENTRE LA 6^e RUE ET LA 7^e RUE - PHASE 4**

Art.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QTÉ APPROX. b	TOTAL a x b = c
	RÈGL. 2023-43				
	Plan: Voir liste des plans				
1.	Estimation des coûts de construction selon l'estimation budgétaire produite par la firme d'ingénierie Norinfra (voir estimation ci-jointe - Norinfra)				6 909 758,08 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS					6 909 758,08 \$
TAXES NETTES			TVQ (50 % de 9,975 %)		344 624,18 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS ET TAXES NETTES					7 254 382,26 \$
TOTOL ARRONDI					7 255 000,00 \$



Stéphan Larose, coordonnateur technique
Le 20 novembre 2023

RÈGLEMENT 2023-43-02

LISTE DE PLANS

DESCRIPTION	NO. PLAN
<p>Réfection des services municipaux et réaménagement de surface de la 3^e Avenue, entre la 6^e Rue et la 7^e Rue (phase 4)</p> <p><u>Aménagement :</u></p> <p><u>Civil :</u></p> <p><u>Électrique :</u></p>	<p>22-0227-AM-0101 22-0227-AM-0102 22-0227-AM-0103 22-0227-AM-0104</p> <p>22-0227-CIV-0101 22-0227-CIV-0102 22-0227-CIV-0103 22-0227-CIV-0201 22-0227-CIV-0202 22-0227-CIV-0203 22-0227-CIV-0204 22-0227-CIV-0301 22-0227-CIV-0401 22-0227-CIV-0402 22-0227-CIV-0403</p> <p>22-0227-E-0000 22-0227-E-0100 22-0227-E-2000 22-0227-E-0201 22-0227-E-0202</p>



BORDEREAU DES QUANTITÉS**RÉSUMÉ**

CONDITIONS GÉNÉRALES		MONTANTS
1.0	FRAIS GÉNÉRAUX	<u>667 206,61 \$</u>
CIVIL		
2.0	GÉNÉRAL	<u>959 951,71 \$</u>
3.0	AQUEDUC	<u>325 854,63 \$</u>
4.0	ÉGOUT DOMESTIQUE	<u>195 704,50 \$</u>
5.0	ÉGOUT PLUVIAL	<u>567 242,23 \$</u>
6.0	BRANCHEMENTS DE SERVICES	<u>262 458,04 \$</u>
7.0	VOIRIE	<u>1 774 387,99 \$</u>
8.0	GESTION DES SOLS CONTAMINÉS EXCAVÉS	<u>99 079,20 \$</u>
9.0	ESSAIS ET CRITÈRES D'ACCEPTATION	<u>32 835,56 \$</u>
10.0	RÉFECTION AMÉNAGEMENT RIVERAIN	<u>101 145,13 \$</u>

BORDEREAU DES QUANTITÉS

RÉSUMÉ

	MONTANTS
ÉLECTRIQUE	
11.0 GÉNÉRAL	<u>262 446,84 \$</u>
12.0 FEUX DE SIGNALISATION	<u>22 843,08 \$</u>
AMÉNAGEMENT SURFACE	
13.0 GÉNÉRAL	<u>373 471,22 \$</u>
14.0 MOBILIER URBAIN	<u>425 581,84 \$</u>
15.0 PASSAGE MITTO	<u>134 116,94 \$</u>
TOTAL DES TRAVAUX	<u>6 204 325,53 \$</u>
<i>Contingence 10%</i>	<u>620 432,55 \$</u>
<i>Honoraire professionnel</i>	<u>85 000,00 \$</u>
TOTAL DES TRAVAUX AVEC CONTINGENCE	<u>6 909 758,08 \$</u>
Taxe nette TVQ (50% de 9,975%)	<u>344 624,18 \$</u>
GRAND TOTAL	<u>7 254 382,26 \$</u>

BORDEREAU DES QUANTITÉS

Articles	Description	QTÉ approx.	Unité	Prix unitaire	Total
CONDITIONS GÉNÉRALES					
1.0 FRAIS GÉNÉRAUX					
1.1	Frais de mobilisation et de démobilitation des équipements de chantier.	1	forfaitaire	<u>383 898,64 \$</u>	<u>383 898,64 \$</u>
1.2	Énergie (électricité, chauffage).	1	forfaitaire	<u>11 807,86 \$</u>	<u>11 807,86 \$</u>
1.3	Direction des travaux (surintendant).	1	forfaitaire	<u>119 490,12 \$ \$</u>	<u>119 490,12 \$</u>
1.4	Nettoyage final du site.	1	forfaitaire	<u>9 949,72 \$</u>	<u>9 949,72 \$</u>
1.5	Signalisations de chantier, passages piéton avec clôture protection et passerelles pour accès aux commerces.	1	forfaitaire	<u>114 954,12 \$</u>	<u>114 954,12 \$</u>
1.6	Roulotte de chantier.	1	forfaitaire	<u>27 106,16 \$</u>	<u>27 106,16 \$</u>
SOUS-TOTAL 1.0 - FRAIS GÉNÉRAUX					<u>667 206,61 \$</u>

BORDEREAU DES QUANTITÉS

Articles	Description	QTÉ approx.	Unité	Prix unitaire	Total
CIVIL					
2.0 GÉNÉRAL					
2.1	Découpage, enlèvement et disposition des trottoirs existants.	1031	m ²	<u>47,95 \$</u>	<u>49 429,88 \$</u>
2.2	Enlèvement et disposition des Parcomètres.	36	unité	<u>204,77 \$</u>	<u>7 371,65 \$</u>
2.3	Trait de scie, enlèvement et disposition du pavage existants.	4035	m ²	<u>6,26 \$</u>	<u>25 275,24 \$</u>
2.4	Enlèvement et disposition de la borne fontaine existant.	1	unité	<u>204,77 \$</u>	<u>204,77 \$</u>
2.5	Démantèlement des conduits et fils électriques du réseau d'éclairage existant.	1	forfaitaire	<u>41 911,78 \$</u>	<u>41 911,78 \$</u>
2.6	Localisation, soutènement, protection et recouvrement conduite de Gaz 219,1mm CI-400 Plastique et massif de béton conduits électrique, télébec et Hydro-Québec.(Fournir plan de support des conduites de gaz et des massifs électriques approuvée par Énergir et Hydro-Québec.)	1	forfaitaire	<u>358 464,10 \$</u>	<u>358 464,10 \$</u>
2.7	Démantèlement base de béton existante.	16	unité	<u>695,30 \$</u>	<u>11 124,86 \$</u>
2.8	Base de béton luminaire et feux circulation avec fût de Ø 200 mm (8") incluant transport et installation.	15	unité	<u>2 603,02 \$</u>	<u>39 045,24 \$</u>
2.9	Base de béton colonne lumineuse (bollard) incluant transport et installation.	6	unité	<u>1 118,66 \$</u>	<u>6 711,98 \$</u>
2.10	Base de béton colonne non-lumineuse (bollard) incluant transport et installation.	14	unité	<u>1 118,66 \$</u>	<u>15 661,30 \$</u>
2.11	Base de béton borne de paiement (horodateur) incluant transport et installation.	8	unité	<u>1 118,66 \$</u>	<u>8 949,31 \$</u>
2.12	Fourniture et installation isolant rigide en plaque HI-40, 2,4m x 0,6m x 50 mm(provisoire)	50	unité	<u>75,92 \$</u>	<u>3 796,20 \$</u>
2.13	Fourniture et mise en place du Sol structural incluant la membrane géotextile type 7612.	330	m ³	<u>546,05 \$</u>	<u>180 195,84 \$</u>
2.14	Géomembrane contrôle racinaire 1,5 mm d'épaisseur.	826	m ²	<u>58,00 \$</u>	<u>47 923,25 \$</u>
2.15	Drain perforé Ø150 mm avec membrane géotextile incluant raccords aux puisards pour le sol structural.	405	m.lin	<u>77,00 \$</u>	<u>31 186,62 \$</u>

BORDEREAU DES QUANTITÉS

Articles	Description	QTÉ approx.	Unité	Prix unitaire	Total
CIVIL					
2.16	Réparation des fissures sur les fondations des bâtiments (provisoire)	500	m.lin	<u>172,80 \$</u>	<u>86 400,00 \$</u>
2.17	Mise en place d'une membrane d'étanchéité sur les fondations des bâtiments (provisoire)	250	m ²	<u>32,40 \$</u>	<u>8 100,00 \$</u>
2.18	Mise en place terre végétale dans les bacs de plantation, épaisseur 500 mm.	184	m ³	<u>208,12 \$</u>	<u>38 199,69 \$</u>
SOUS-TOTAL 2.0 - GÉNÉRAL					<u>959 951,71 \$</u>
3.0 AQUEDUC					
3.1	Réseaux temporaires d'alimentation en eau potable NORD et SUD conforme.	1	forfaitaire	<u>50 782,57 \$</u>	<u>50 782,57 \$</u>
3.2	Installation conduite principale F.D. CL52, 300 Ø mm incluant l'excavation, remblai et nivellement du terrain jusqu'à la ligne d'infrastructure avec surplus d'excavation.	196	m lin.	<u>914,11 \$</u>	<u>178 772,88 \$</u>
3.3	Fourniture et installation du Poteau incendie Mueller Modern Centurion incluant bouche à clé, vanne, butée, pierre nette, conduite pré-isolée 50 mm et trousse d'isolation surdimensionnée typique.	1	unité	<u>20 757,06 \$</u>	<u>20 757,06 \$</u>
3.4	Raccordement au réseau existant.	2	unité	<u>11 466,36 \$</u>	<u>22 932,72 \$</u>
3.5	Vanne d'aqueduc 300 Ø mm et bouche à clé avec trousse d'isolation surdimensionnée typique.	2	unité	<u>11 994,26 \$</u>	<u>23 988,53 \$</u>
3.6	Vanne d'aqueduc 150 Ø mm et bouche à clé avec trousse d'isolation surdimensionnée typique et raccordement.	2	unité	<u>4 962,28 \$</u>	<u>9 924,55 \$</u>
3.7	Enlever, transport et disposition du réseau d'aqueduc existant à désaffecter incluant, les vannes et raccords.	202	m lin.	<u>92,56 \$</u>	<u>18 696,31 \$</u>
SOUS-TOTAL 3.0 - AQUEDUC					<u>325 854,63 \$</u>

BORDEREAU DES QUANTITÉS

Articles	Description	QTÉ approx.	Unité	Prix unitaire	Total
CIVIL					
4.0 ÉGOUT DOMESTIQUE					
4.1	Conduite PVC SDR 26, 375 Ø mm incluant l'excavation, remblai et nivellement du terrain jusqu'à la ligne d'infrastructure avec surplus d'excavation	165	m lin.	<u>668,95 \$</u>	<u>110 303,50 \$</u>
4.2	Regard d'égout sanitaire M-1200, béton préfabriqué.	3	unité	<u>11 181,78 \$</u>	<u>33 545,34 \$</u>
4.3	Raccordement au réseau existant.	1	unité	<u>7 891,99 \$</u>	<u>7 891,99 \$</u>
4.4	Enlever, transport et disposition du réseau d'égout à désaffecter incluant les regards.	202	m lin.	<u>118,91 \$</u>	<u>24 019,42 \$</u>
4.5	Gestion du contrôle des eaux domestique par pompages durant tout la durée des travaux.	1	forfaitaire	<u>19 944,25 \$</u>	<u>19 944,25 \$</u>
SOUS-TOTAL 4.0 - ÉGOUT DOMESTIQUE					<u>195 704,50 \$</u>
5.0 ÉGOUT PLUVIAL					
5.1	Démantèlement de puisard existant incluant le raccordement existant.	7	unité	<u>596,70 \$</u>	<u>4 176,90 \$</u>
5.2	Puisard type P-4 avec réserve de 500mm incluant raccordement avec conduite SDR-35.	8	unité	<u>11 841,44 \$</u>	<u>94 731,55 \$</u>
5.3	Puisard de type P-4 avec tête T-4 avec réserve de 500mm incluant raccordement avec conduite SDR-35.	2	unité	<u>11 841,44 \$</u>	<u>23 682,89 \$</u>
5.4	Puisard type P-4 à déplacé.	2	unité	<u>5 493,64 \$</u>	<u>10 987,27 \$</u>
5.5	Gestion du contrôle des eaux pluviales par pompages durant tout la durée des travaux.	1	forfaitaire	<u>19 944,25 \$</u>	<u>19 944,25 \$</u>
5.6	Installation conduite pluviale en béton armé CL. IV, 900 Ø mm, incluant les accessoires, bouchon en béton, l'excavation, remblai et nivellement du terrain jusqu'à la ligne d'infrastructure avec surplus d'excavation.	47	m lin.	<u>2 087,13 \$</u>	<u>98 094,97 \$</u>

BORDEREAU DES QUANTITÉS

Articles	Description	QTÉ approx.	Unité	Prix unitaire	Total
CIVIL					
5.7	Installation conduite pluviale en béton armé CL. IV, 600 Ø mm, incluant les accessoires, bouchon en béton, l'excavation, remblai et nivellement du terrain jusqu'à la ligne d'infrastructure avec surplus d'excavation.	203	m lin.	<u>1 192,64 \$</u>	<u>242 226,00 \$</u>
5.8	Conduite PVC SDR 35, 375 Ø mm incluant l'excavation, remblai et nivellement du terrain jusqu'à la ligne d'infrastructure avec surplus d'excavation	26	m lin.	<u>560,95 \$</u>	<u>14 584,75 \$</u>
5.9	Regard d'égout pluvial M-1200, béton préfabriqué	3	unité	<u>9 474,73 \$</u>	<u>28 424,20 \$</u>
5.10	Regard d'égout pluvial MR-750, béton préfabriqué	1	unité	<u>9 582,73 \$</u>	<u>9 582,73 \$</u>
5.11	Regard d'égout pluvial MR-900, béton préfabriqué	1	unité	<u>10 554,73 \$</u>	<u>10 554,73 \$</u>
5.12	Raccordement au réseau existant.	1	unité	<u>4 651,99 \$</u>	<u>4 651,99 \$</u>
5.13	Bouchon pour conduite pluviale en béton armé CL. IV, 900 Ø mm	2	unité	<u>2 000,00 \$</u>	<u>4 000,00 \$</u>
5.14	Bouchon pour conduite pluviale en béton armé CL. IV, 450 Ø mm	1	unité	<u>1 600,00 \$</u>	<u>1 600,00 \$</u>
SOUS-TOTAL 5.0 - ÉGOUT PLUVIAL					<u>567 242,23 \$</u>
6.0 BRANCHEMENTS DE SERVICES					
6.1	Sanitaire 150 Ø mm en PVC DR-28.	19	unité	<u>4 847,69 \$</u>	<u>92 106,07 \$</u>
6.2	Sanitaire 200 Ø mm en PVC DR-35.	3	unité	<u>6 755,51 \$</u>	<u>20 266,52 \$</u>
6.3	Pluvial 200 Ø mm en PVC DR-35.	1	unité	<u>6 755,51 \$</u>	<u>6 755,51 \$</u>
6.4	Aqueduc 19 Ø mm en cuivre K-Mou	9	unité	<u>3 186,43 \$</u>	<u>28 677,89 \$</u>
6.5	Aqueduc 25 Ø mm en cuivre K-Mou	6	unité	<u>3 688,52 \$</u>	<u>22 131,14 \$</u>
6.5	Aqueduc 38 Ø mm en cuivre K-Mou	3	unité	<u>5 200,52 \$</u>	<u>15 601,57 \$</u>
6.6	Aqueduc 50 Ø mm en cuivre K-Mou	2	unité	<u>7 617,78 \$</u>	<u>15 235,56 \$</u>
6.8	Aqueduc 150 Ø mm F.D. CL.52 incluant vanne (tigre géant, projet phénix)	3	unité	<u>20 561,26 \$</u>	<u>61 683,77 \$</u>
TOTAL 6.0 - BRANCHEMENTS DE SERVICES					<u>262 458,04 \$</u>

BORDEREAU DES QUANTITÉS

Articles	Description	QTÉ approx.	Unité	Prix unitaire	Total
7.0	CIVIL VOIRIE				
7.1	Excavation de 2e classe jusqu'à la ligne d'infrastructure.	260	m.lin.	<u>721,33 \$</u>	<u>187 546,32 \$</u>
7.2	Drain perforé Ø150 mm avec membrane géotextile incluant raccords aux puisards.	404	m.lin.	<u>77,00 \$</u>	<u>31 109,62 \$</u>
7.3	Membrane géotextile pour sous-fondation 7609 ou équivalent approuvé.	260	m.lin.	<u>77,87 \$</u>	<u>20 245,68 \$</u>
7.4	Sous-fondation en gravier naturel MG 112, épaisseur 600 mm.	260	m.lin.	<u>827,06 \$</u>	<u>215 036,64 \$</u>
7.5	Fondation supérieure en gravier concassé de calibre MG-56, épaisseur 300 mm.	260	m.lin.	<u>190,73</u>	<u>49 589,28</u>
7.6	Fondation supérieure en gravier concassé de calibre MG 20, épaisseur 300 mm et assise des bordures et trottoirs.	260	m.lin.	<u>773,93 \$</u>	<u>201 221,28 \$</u>
7.7	Transport et installation des bordures de granite de rue.	563	m lin.	<u>248,29 \$</u>	<u>139 887,71 \$</u>
7.8	Transport et installation des bordures de granite des bacs de plantations.	522	m lin.	<u>421,74 \$</u>	<u>219 958,50 \$</u>
7.9	Perçage supplémentaire dans bordure de granite (Provisoire)	260	unité	<u>41,69 \$</u>	<u>10 838,88 \$</u>
7.10	Construction dalle structurale (trottoir) en béton armé avec treillis métallique galvanisés.	1 193	m ²	<u>263,63 \$</u>	<u>314 487,11 \$</u>
7.11	Construction dalle structurale (trottoir) en béton armé avec barres d'armatures galvanisées 10 M.	182	m ²	<u>333,07 \$</u>	<u>60 619,10 \$</u>
7.12	Bordures de béton de rue incluant fourniture et installation	14	m lin.	<u>208,12 \$</u>	<u>2 913,62 \$</u>
7.13	Entretien de la structure granulaire et abat-poussière.	1	forfaitaire	<u>8 258,44 \$</u>	<u>8 258,44 \$</u>
7.14	Préparation granulaire avant pavage.	2 825	m ²	<u>9,29 \$</u>	<u>26 233,96 \$</u>
7.15	Revetement bitumineux ESG-14, 60 mm d'épaisseur	432	t.m	<u>387,29 \$</u>	<u>167 365,93 \$</u>
7.16	Revetement bitumineux ESG-10, 40 mm d'épaisseur	288	t.m	<u>413,32 \$</u>	<u>119 075,93 \$</u>
	SOUS-TOTAL 7.0 - VOIRIE				<u>1 774 387,99 \$</u>

BORDEREAU DES QUANTITÉS

Articles	Description	QTÉ approx.	Unité	Prix unitaire	Total
CIVIL					
8.0	GESTION DES SOLS CONTAMINÉS EXCAVÉS				
8.1	Excavation, chargement, transport, déchargement et entreposé temporairement selon les règles de l'art sur le terrain de la ville au 1400 6e rue. (provisoire)	600	t.m.	<u>17,28 \$</u>	<u>10 368,00 \$</u>
8.2	Excavation, chargement, transport dans un rayon de 10 km , déchargement dans un centre de traitements des sols contaminés autorisé. (provisoire)	600	t.m.	<u>16,42 \$</u>	<u>9 849,60 \$</u>
8.3	Excavation, chargement, transport dans un rayon de 525 km , déchargement dans un centre de traitements des sols contaminés autorisé. (provisoire)	600	t.m.	<u>131,44 \$</u>	<u>78 861,60 \$</u>
SOUS-TOTAL 8.0 - GESTION DES SOLS CONTAMINÉS EXCAVÉS					<u>99 079,20 \$</u>
9.0	ESSAIS ET CRITÈRES D'ACCEPTATION				
9.1	Nettoyage du réseau d'eau potable.	1	forfaitaire	<u>8 226,36 \$</u>	<u>8 226,36 \$</u>
9.2	Essais d'étanchéité du réseau d'eau potable.	1	forfaitaire	<u>2 775,38 \$</u>	<u>2 775,38 \$</u>
9.3	Désinfection incluant le rinçage, le remplissage, la chloration le rinçage final du réseau d'eau potable.	1	forfaitaire	<u>7 007,80 \$</u>	<u>7 007,80 \$</u>
9.4	Essai de conductivité	1	forfaitaire	<u>2 081,48 \$</u>	<u>2 081,48 \$</u>
9.5	Essais sur les conduites et structure sanitaire et pluvial	1	forfaitaire	<u>5 767,20 \$</u>	<u>5 767,20 \$</u>
9.6	Inspection visuelle des puisard et inspection télévisé du réseau pluviale et sanitaire incluant le nettoyage du réseau.	1	forfaitaire	<u>2 953,04 \$</u>	<u>2 953,04 \$</u>
9.7	Vérification de la déformation des conduites sanitaire et pluviale avant l'acceptation provisoire	1	forfaitaire	<u>2 012,15 \$</u>	<u>2 012,15 \$</u>
9.8	Vérification de la déformation des conduites sanitaire et pluviale avant l'acceptation définitive	1	forfaitaire	<u>2 012,15 \$</u>	<u>2 012,15 \$</u>
SOUS-TOTAL 9.0 - ESSAIS ET CRITÈRES D'ACCEPTATION					<u>32 835,56 \$</u>

BORDEREAU DES QUANTITÉS

Articles	Description	QTÉ approx.	Unité	Prix unitaire	Total
CIVIL					
10.0 RÉFECTION AMÉNAGEMENT RIVERAIN					
10.1	Pavé existant à réinstaller.	45	m ²	<u>242,89 \$</u>	<u>10 930,14 \$</u>
10.2	Pavé à fournir et installer pour compléter le pavé existant.	25	m ²	<u>364,93 \$</u>	<u>9 123,30 \$</u>
10.3	Pavé existant à remplacer par du nouveau pavé incluant l'installation. (Provisoire)	20	m ²	<u>364,93 \$</u>	<u>7 298,64 \$</u>
10.4	Dalle de béton avec treillis métallique galvanisés.	219	m ²	<u>312,23 \$</u>	<u>68 377,93 \$</u>
10.5	Ensemble de marches de béton coulé en place avec armatures 10M galvanisées	6	unité	<u>555,12 \$</u>	<u>3 330,72 \$</u>
10.6	Engazonnement en plaque et terre végétale 100 mm d'épaisseur.	50	m ²	<u>41,69 \$</u>	<u>2 084,40 \$</u>
SOUS-TOTAL 10.0 - RÉFECTION AMÉNAGEMENT RIVERAIN					<u>101 145,13 \$</u>

BORDEREAU DES QUANTITÉS

Articles	Description	QTÉ approx.	Unité	Prix unitaire	Total
ÉLECTRIQUE					
11.0 GÉNÉRAL					
11.1	Luminaire fût de 7,3 mètres c/a accessoires type A (Montage, transport, installation et raccordement)	10	unité	<u>1 533,38 \$</u>	<u>15 333,84 \$</u>
11.2	Luminaire fût de 7,3 mètres c/a accessoires type D (Montage, transport, installation et raccordement)	4	unité	<u>2 116,26 \$</u>	<u>8 465,04 \$</u>
11.3	Colonne lumineuse (Montage, transport, installation et raccordement)	8	unité	<u>777,06 \$</u>	<u>6 216,48 \$</u>
11.4	Prises de courant (2) dans boîtier PVC étanche (montage et installation)	4	unité	<u>1 932,34 \$</u>	<u>7 729,34 \$</u>
11.5	Conduis 41 mm (fourniture et installation)	1 768	m lin.	<u>38,88 \$</u>	<u>68 739,84 \$</u>
11.6	Conduis 53 mm (fourniture et installation)	25	m lin.	<u>213,73 \$</u>	<u>5 343,30 \$</u>
11.7	Conducteur #6 (fourniture et installation)	5 499	m lin.	<u>10,15 \$</u>	<u>55 825,85 \$</u>
11.8	Conducteur #8 (fourniture et installation)	3 359	m lin.	<u>7,34 \$</u>	<u>24 668,50 \$</u>
11.9	Boîte de jonction type 1 (fourniture et installation)	9	unité	<u>1 144,26 \$</u>	<u>10 298,34 \$</u>
11.10	Boîte de jonction type 3 (fourniture et installation)	5	unité	<u>1 525,39 \$</u>	<u>7 626,96 \$</u>
11.11	Gaine PVC de 200mm (fourniture et installation)	45	m lin.	<u>133,60 \$</u>	<u>6 011,82 \$</u>
11.12	Panneau de déneigement (installation et raccordement)	4	unité	<u>379,08 \$</u>	<u>1 516,32 \$</u>
11.13	Borne de paiement (horodateur) - (Montage, installation et raccordement)	8	unité	<u>494,10 \$</u>	<u>3 952,80 \$</u>
11.14	Conduis 41 mm pour système de caméras et Wi-fi (fourniture et installation).	490	m lin.	<u>38,77 \$</u>	<u>18 998,28 \$</u>
11.15	Système de caméras, haut-parleur et Wi-fi (fourniture et installation).	1	forfaitaire	<u>3 220,13 \$</u>	<u>3 220,13 \$</u>
11.16	Nouveau panneau de raccordement et tirage de câble dans les conduits existants	1	forfaitaire	<u>18 500,00 \$</u>	<u>18 500,00 \$</u>
SOUS-TOTAL 11.0 - GÉNÉRAL					<u>262 446,84 \$</u>

BORDEREAU DES QUANTITÉS

Articles	Description	QTÉ approx.	Unité	Prix unitaire	Total
ÉLECTRIQUE					
12.0 FEUX DE SIGNALISATION					
12.1	Conduis 53 mm (fourniture et installation)	60	m lin.	54,65 \$	3 278,88 \$
12.2	Conduis 41 mm (fourniture et installation)	30	m lin.	27,00 \$	810,00 \$
12.3	Conduis 21 mm (fourniture et installation)	45	m lin.	23,76 \$	1 069,20 \$
12.4	Boîte de jonction type 2 (fourniture et installation)	4	unité	810,00 \$	3 240,00 \$
12.5	Gaine PVC de 200 mm (fourniture et installation)	45	m lin.	81,00 \$	3 645,00 \$
12.6	Têtes des feux et conducteur (fourniture et installation)	1	forfaitaire	10 800,00 \$	10 800,00 \$
SOUS-TOTAL 12.0 - FEUX DE SIGNALISATION					22 843,08 \$

BORDEREAU DES QUANTITÉS

Articles	Description	QTÉ approx.	Unité	Prix unitaire	Total
AMÉNAGEMENT SURFACE					
13.0 GÉNÉRAL					
13.1	Pavé PV 1	132	m ²	<u>364,93 \$</u>	<u>48 331,59 \$</u>
13.2	Pavé PV 3	64	m ²	<u>414,94 \$</u>	<u>26 726,03 \$</u>
13.3	Pavé PV 4	50	m ²	<u>414,94 \$</u>	<u>20 763,40 \$</u>
13.4	Pavé PV 5	15	m ²	<u>444,10 \$</u>	<u>6 794,67 \$</u>
13.5	Pavé PV 6	348	m ²	<u>364,93 \$</u>	<u>127 062,02 \$</u>
13.6	Colonne non-lumineuse (bollard) incluant transport et installation.	14	unité	<u>2 081,48 \$</u>	<u>29 140,78 \$</u>
13.7	Plaques podotactiles incluant fourniture, transport et installation.	16	m ²	<u>1 040,80 \$</u>	<u>16 652,74 \$</u>
13.8	Plantation de végétaux, arbres et arbuste.	1	forf.	<u>98 000,00 \$</u>	<u>98 000,00 \$</u>
SOUS-TOTAL 13.0 - GÉNÉRAL					<u>373 471,22 \$</u>
14.0 MOBILIER URBAIN					
14.1	Banc sans dossier incluant transport fourniture et installation.	7	unité	<u>8 827,03 \$</u>	<u>61 789,24 \$</u>
14.2	Banc avec dossier incluant transport, fourniture et installation.	7	unité	<u>8 827,03 \$</u>	<u>61 789,24 \$</u>
14.3	Support à vélos incluant transport, fourniture et installation.	8	unité	<u>3 957,49 \$</u>	<u>31 659,94 \$</u>
14.4	Poubelle/recyclage incluant transport, fourniture et installation.	6	unité	<u>7 863,38 \$</u>	<u>47 180,30 \$</u>
14.5	Rochers décoratifs incluant transport, installation, fourniture.	22	unité	<u>2 030,14 \$</u>	<u>44 663,12 \$</u>
14.6	Structures nuage incluant fourniture, transport et installation.	3	unité	<u>28 000,00 \$</u>	<u>84 000,00 \$</u>
14.7	Bosquet incluant fourniture, transport et installation.	7	unité	<u>13 500,00 \$</u>	<u>94 500,00 \$</u>
SOUS-TOTAL 14.0 - MOBILIER URBAIN					<u>425 581,84 \$</u>

BORDEREAU DES QUANTITÉS

Articles	Description	QTÉ approx.	Unité	Prix unitaire	Total
AMÉNAGEMENT SURFACE					
15.0 PASSAGE MITTO					
15.1	Luminaire fût de 7,3 mètres c/a accessoires type A (Montage, transport, installation et raccordement)	3	unité	<u>2 953,18 \$</u>	<u>8 859,55 \$</u>
15.2	Base de béton luminaire pour fût de Ø 200 mm (8") incluant transport et installation.	3	unité	<u>5 013,22 \$</u>	<u>15 039,65 \$</u>
15.3	Pavé PV 6	195	m ²	<u>364,93 \$</u>	<u>71 161,74 \$</u>
15.4	Excavation de 2e classe jusqu'à la ligne d'infrastructure.	32	m.lin.	<u>180,00 \$</u>	<u>5 760,00 \$</u>
15.5	Drain perforé Ø150 mm avec membrane géotextile incluant raccords aux puisards.	32	m.lin.	<u>45,00 \$</u>	<u>1 440,00 \$</u>
15.6	Membrane géotextile pour sous-fondation 7609 ou équivalent approuvé.	32	m.lin.	<u>32,00 \$</u>	<u>1 024,00 \$</u>
15.7	Sous-fondation en gravier naturel MG 112, épaisseur 600 mm.	32	m.lin.	<u>207,00 \$</u>	<u>6 624,00 \$</u>
15.8	Fondation supérieure en gravier concassé de calibre MG 20, épaisseur 300 mm et assise des bordures et trottoirs.	32	m.lin.	<u>194,00 \$</u>	<u>6 208,00 \$</u>
15.9	Panneau d'affichage numérique au LED d'extérieur, incluant fourniture et installation raccordement.	1	unité	<u>18 000,00 \$</u>	<u>18 000,00 \$</u>
SOUS-TOTAL 15.0 - PASSAGE MITTO					<u>134 116,94 \$</u>

RÈGLEMENT 2023-43-02 Annexe B

TAXES SPÉCIALES POUR LA RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX ET RÉAMÉNAGEMENT DE SURFACE SUR LA 3^e AVENUE ENTRE LA 6^e RUE ET LA 7^e RUE
SELON ESTIMATION (15-11-2023)

Année de travaux: 2024
1^{re} année d'imposition: 2025

AMÉNAGEMENT DE SURFACE 1 000,00 \$

Nom de rue : 3^e AVENUE
Règlement d'emprunt: 2023-43

Taux d'intérêt = 7% sur 10 ans (reçu de Chantal Gilbert le 11-13-2023)
FACTEUR = 0,1423775027

	RUE LOCALE	40% - 60%
	COLLECTRICE DE QUARTIER	33% - 66%
	COLLECTRICE DE QUARTIER	30% - 70%
	ARTÈRE	30% - 70%

Coût selon estimation

N° Civique	N° cadastre	Matricule	Frontage taxable	Frontage travaux	Frontage selon rôle	AMÉNAGEMENT DE SURFACE			Coût au mètre		Taxe annuelle	TOTAL
						de façade	TOTAL	Taxe annuelle	de façade			
									TOTAL	TOTAL		
6 ^e RUE	2 298 167	0830-72-5554	20,12	20,12	0,00	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
N° 904-910, 3 ^e AVENUE	2 297 636	0830-72-6129	15,23	15,23	15,23	1 000,00 \$	15 230,00 \$	2 168,41 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	2 168,41 \$
N° 898-902, 3 ^e AVENUE	2 297 620	0830-72-7421	15,25	15,25	15,25	1 000,00 \$	15 250,00 \$	2 171,26 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	2 171,26 \$
N° 888, 3 ^e AVENUE	2 297 618	0830-72-9410	30,35	30,35	30,35	1 000,00 \$	30 350,00 \$	4 321,16 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	4 321,16 \$
N° 872-874, 3 ^e AVENUE	2 297 635	0830-81-1498	15,34	15,34	15,34	1 000,00 \$	15 340,00 \$	2 184,07 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	2 184,07 \$
N° 860-866, 3 ^e AVENUE	2 297 634	0830-81-2791	15,23	15,23	15,23	1 000,00 \$	15 230,00 \$	2 168,41 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	2 168,41 \$
N° 856-858, 3 ^e AVENUE	2 297 633	0830-81-4083	15,23	15,23	15,23	1 000,00 \$	15 230,00 \$	2 168,41 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	2 168,41 \$
N° 850, 3 ^e AVENUE	2 297 632	0830-81-5077	7,62	7,62	7,62	1 000,00 \$	7 620,00 \$	1 084,92 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	1 084,92 \$
N° 840, 3 ^e AVENUE	2 297 631	0830-81-6469	24,37	24,37	24,37	1 000,00 \$	24 370,00 \$	3 469,74 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	3 469,74 \$
N° 830-834, 3 ^e AVENUE	2 297 619	0830-81-8259	17,97	17,97	17,97	1 000,00 \$	17 970,00 \$	2 558,52 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	2 558,52 \$
N° 824, 3 ^e AVENUE	2 297 630	0830-81-9650	15,53	15,53	15,53	1 000,00 \$	15 530,00 \$	2 211,12 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	2 211,12 \$
N° 825, 3 ^e AVENUE	2 297 639	0830-80-3377	22,86	22,86	22,86	1 000,00 \$	22 860,00 \$	3 254,75 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	3 254,75 \$
N° 827-829, 3 ^e AVENUE	2 297 641	0830-81-5720	7,62	7,62	7,62	1 000,00 \$	7 620,00 \$	1 084,92 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	1 084,92 \$
0 3 ^e AVENUE (Ville de val-d'Or)	2 501 495	0830-71-9408	4,57	4,57	0,00	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
N° 837-845, 3 ^e AVENUE	2 297 645	0830-81-3920	15,23	15,23	15,23	1 000,00 \$	15 230,00 \$	2 168,41 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	2 168,41 \$
N° 847-851, 3 ^e AVENUE	2 297 637	0830-81-2828	14,23	14,23	14,23	1 000,00 \$	14 230,00 \$	2 026,03 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	2 026,03 \$
N° 855, 3 ^e AVENUE	6 264 639	0830-81-0639	31,32	31,32	31,32	1 000,00 \$	31 320,00 \$	4 459,26 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	4 459,26 \$
N° 875-877, 3 ^e AVENUE	2 297 648	0830-71-8651	15,23	15,23	15,23	1 000,00 \$	15 230,00 \$	2 168,41 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	2 168,41 \$
N° 879-881, 3 ^e AVENUE	2 297 647	0830-71-7657	7,94	7,94	7,94	1 000,00 \$	7 940,00 \$	1 130,48 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	1 130,48 \$
N° 883, 3 ^e AVENUE	2 297 644	0830-71-6960	7,44	7,44	7,44	1 000,00 \$	7 440,00 \$	1 059,29 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	1 059,29 \$
N° 885-889, 3 ^e AVENUE	2 297 643	0830-71-6066	15,23	15,23	15,23	1 000,00 \$	15 230,00 \$	2 168,41 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	2 168,41 \$
N° 909, 3 ^e AVENUE	2 297 646	0830-71-4078	30,46	30,46	30,46	1 000,00 \$	30 460,00 \$	4 336,82 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	4 336,82 \$
6 ^e RUE	2 300 527	0830-71-0874	20,12	20,12	0,00	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
TOTAL			384,49	384,49	339,68		339 680,00 \$		0,00 \$			48 362,79 \$

AMÉNAGEMENT DE SURFACE

Taxation au secteur	339 680,00 \$
Taxation à l'ensemble des immeubles imposables	6 915 320,00 \$
Total règlement	7 255 000,00 \$

Taxation établie de la manière suivante :

100 \$ du mètre linéaire de façade annuellement X 10 ans

1 000,00 \$ /m lin.

- CÔTÉ + CÔTÉ / 2 / 2
- CÔTÉ + CÔTÉ / 2
- RUE, RUELLE, PARC, VILLE DE VAL-D'OR
- NON TAXABLE
- À VÉRIFIER


Sophie Boulanger-Veillet, tech.
Le 20 novembre 2023

RÈGLEMENT 2024-15

Règlement décrétant une dépense de 7 464 600 \$ et un emprunt de 7 464 600 \$ pour la réalisation de divers travaux relatifs à la construction, au réaménagement et à la réfection d'infrastructures de rues, de bordures et trottoirs, la mise en place de béton bitumineux, l'installation de bornes de recharges électriques et l'éclairage de rues.

PRÉAMBULE

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 5 février 2024 et qu'un projet de règlement a été déposé à cette même séance;

EN CONSIDÉRATION de ce qui précède, le conseil municipal décrète ce qui suit :

ARTICLES

Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2

Le conseil municipal est autorisé à faire exécuter les travaux mentionnés au présent règlement conformément aux plans et devis ci-dessous énumérés, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert des estimations détaillées préparées par le Service de l'ingénierie et approuvées le 23 janvier 2024 par M. Phillip Sidorenko, ingénieur et directeur de ce service, figurant à l'annexe A du présent règlement et en faisant partie intégrante.

LISTE DES TRAVAUX ET DES PLANS CORRESPONDANTS

DESCRIPTION DU PROJET	PLANS N ^{os}
Remplacement de la conduite d'aqueduc secteur Pudifin – Rue Bélisle	2415-1-1.11-CIV 100-200
Aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection de la 7 ^e Rue et du boulevard barrette	2415-2-3.1-CIV 100-101-102- 103-104-105- 106-107
	2415-2-3.1-CIV 200-201-202- 203-204-205-206
	2415-2-3.1-CIV 300-301-302
	2415-2-3.1-PAY 100-101-102- 103-104-105
	2415-2-3.1-ELE 100-101-102- 103-104

Mise en place de béton bitumineux et construction de trottoir et bordure sur la rue Giguère, entre le boulevard Forest et la rue Giguère (phase 1)	2415-3-4.10-CIV 100-101-102-103 2415-3-4.10-CIV 200-201 2415-3-4.10-CIV 300 2415-3-4.10-PAY 100-101-102- 103-104-105
Resurfacement d'urgence sur la 3 ^e Avenue, entre Hardy Ringuette et le carrefour giratoire 117	2415-4-4.44-CIV 100
Planage et resurfacement sur la 3 ^e Avenue, entre les rues Thibault et Lauzon	2415-4-4.16-CIV 100-101-200-300
Planage et resurfacement sur la 4 ^e Avenue, entre la rue Gélinas et la 1 ^{re} Rue	2415-4-4.49-CIV 100-101-200-300
Construction de trottoir sur la 6 ^e Rue, entre le boulevard Forest et la rue des Érables (côté ouest)	2415-5-4.6-CIV 100-101-102- 200-201-300 2415-5-4.6-PAY 100-101
Construction de trottoir sur la rue Bouchard, entre les rues Goulet et Pinard	2415-5-4.7-CIV 100
Réaménagement de l'intersection de la 7 ^e Rue et 6 ^e Avenue incluant le planage et resurfacement sur la 7 ^e Rue, entre la voie ferrée et la 6 ^e Avenue et l'ajout d'une piste cyclable bidirectionnelle en site propre	2415-5-4.43-CIV 100-101-102- 200-201-300 2415-5-4.43-PAY 100-101
Sécuriser l'intersection des rues des Érables et des Saules	2415-5-8.3-CIV 100-200-300
Achat et installation de bornes de recharge électrique (programme 4500 bornes) au Centre multisport Fournier, à la patinoire Bleu Blanc Bouge et au chalet d'accueil de la Forêt récréative	2415-6-7.12-CIV 100-101-102- 300-301-302
Drainage des fossés et ponceaux sur la rue Bombardier	2415-7-5.4-CIV 100-101-200-300
Addition d'éclairage public de rues sur tout le territoire	VD-1775 PL-409 PL-410 PL-411

Article 3

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 7 464 600 \$ incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, pour les fins du présent règlement.

Article 4

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 7 464 600 \$ sur une période de dix ans.

Article 5

5.1 Afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de la partie de l'emprunt au montant de **443 748,82 \$**, visant la partie des travaux relatifs à **la mise en place du béton bitumineux et construction de trottoir et bordure sur la rue Giguère, entre le boulevard Forest et la**

rue Duchesne (Phase 1), incluant les frais incidents, décrétés par le présent règlement, il est imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés dans le bassin de taxation décrit à l'**annexe B** du présent règlement et en faisant partie intégrante, une taxe spéciale à un taux suffisant, basée sur l'étendue de front de ces immeubles imposables, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

5.2 Afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles du **solde de l'emprunt**, au montant de **7 020 851,18 \$**, incluant les frais incidents décrétés par le présent règlement, il est imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville de Val-d'Or, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

5.3 En application de l'article 5.1, lorsqu'il s'agit d'un lot situé à un carrefour, la formule utilisée pour déterminer la taxe payable consiste en l'addition de la mesure des deux côtés qui ne sont pas adjacents à la rue, et la division de ce résultat par 2.

Article 6

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avèrerait insuffisante.

Article 7

Le conseil municipal affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil municipal affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

Article 8

Le présent règlement entrera en force et en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la loi.

ADOPTION, le 19 février 2024.

APPROBATION PAR LE MAMH, le

ENTRÉE EN VIGUEUR, le

SIGNÉ

CÉLINE BRINDAMOUR, mairesse

SIGNÉ

KATY VEILLEUX, notaire
Greffière

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2024-15
ANNEXE A
RÉSUMÉ DES COÛTS

DESCRIPTION	MONTANT
ESTIMATION POUR EFFECTUER LE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'AQUEDUC RUE BÉLISE - SECTEUR PUDIFIN (travaux en régie)	20 000 \$
ESTIMATION POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN CARREFOUR GIRATOIRE À L'INTERSECTION DE LA 7 ^e RUE ET DU BOULEVARD BARRETTE	2 650 000 \$
ESTIMATION POUR LA MISE EN PLACE DU BÉTON BITUMINEUX ET CONSTRUCTION DE TROTTOIR ET BORDURE SUR LA RUE GIGUÈRE, ENTRE LE BOULEVARD FOREST ET LA RUE DUCHESNE (PHASE 1)	1 580 000 \$
ESTIMATION POUR LE RESURFAÇAGE D'URGENCE SUR LA 3 ^e AVENUE, ENTRE HARDY RINGUETTE ET LE CARREFOUR GIRATOIRE 117	95 000 \$
ESTIMATION POUR LE PLANAGE ET RESURFAÇAGE SUR LA 3 ^e AVENUE, ENTRE LES RUES THIBAUT ET LAUZON	250 000 \$
ESTIMATION POUR LE PLANAGE ET RESURFAÇAGE SUR LA 4 ^e AVENUE, ENTRE LA RUE GÉLINAS ET LA 1 ^{re} RUE	355 000 \$
ESTIMATION POUR LA CONSTRUCTION D'UN TROTTOIR SUR LA 6 ^e RUE, ENTRE LE BOULEVARD FOREST ET LA RUE DES ÉRABLES (CÔTÉ OUEST)	420 000 \$
ESTIMATION DE LA CONSTRUCTION D'UN TROTTOIR SUR LA RUE BOUCHARD, ENTRE LES RUES GOULET ET PINARD	65 000 \$
ESTIMATION POUR LE RÉAMÉNAGEMENT À L'INTERSECTION DE LA 7 ^e RUE ET 6 ^e AVENUE INCLUANT LE PLANAGE ET RESURFAÇAGE SUR LA 7 ^e RUE, ENTRE LA VOIE FERRÉE ET LA 6 ^e AVENUE ET L'AJOUT D'UNE PISTE CYCLABLE BIDIRECTIONNELLE EN SITE PROPRE	795 000 \$
ESTIMATION POUR SÉCURISER L'INTERSECTION DES RUES DES SAULES ET DES ÉRABLES	220 000 \$
ESTIMATION POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUE (PROGRAMME 4500 BORNES) AU CENTRE MULTISPORT FOURNIER, PATINOIRE BLEU BLANC BOUGE ET AU CHALET D'ACCUEIL (FORÊT RÉCRÉATIVE)	176 000 \$

**ESTIMATION POUR EFFECTUER LE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'AQUEDUC
RUE BÉLISLE - SECTEUR PUDIFIN (travaux en régie)**

Art.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QTE APPROX. b	TOTAL a x b = c
	RÈGL. : 2024-15 #1				
	Plan: 2415-1-1.11-CIV 100-200				
1.	<u>VOIRIE ET DRAINAGE</u>				
1.1	Fondation supérieure MG-20 épaisseur 300 mm	t m.	15,00 \$	870	13 050,00 \$
	Sous-total				13 050,00 \$
2.	<u>AQUEDUC</u>				
2.1	Conduite PVC, Ø 25 mm	m lin.	17,00 \$	180	3 060,00 \$
2.2	Union compression Ø 25 mm	unité	65,00 \$	1	65,00 \$
2.3	Té PVC, Ø 25 X Ø 25 X Ø 25 mm	unité	165,00 \$	5	825,00 \$
2.4	Bouche à clé de branchement de Ø 25 mm	unité	450,00 \$	3	1 350,00 \$
	Sous-total				5 300,00 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS					18 350,00 \$
FRAIS INCIDENTS		CONTRÔLE DE SOL (±2 %)			367,00 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS ET FRAIS INCIDENTS					18 717,00 \$
TAXES NETTES		TVQ (50 % de 9,975 %)			933,51 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS, FRAIS INCIDENTS ET TAXES NETTES					19 650,51 \$
TOTAL ARRONDI					20 000,00 \$
 Préparé par Christian Bacon, technicien senior Le 7 novembre 2023					

**ESTIMATION POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN CARREFOUR GIRATOIRE
À L'INTERSECTION DE LA 7^e RUE ET DU BOULEVARD BARRETTE**

Art.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QTE APPROX. b	TOTAL a x b = c
	RÈGL. : 2024-15 #2				
	Plan: 2415-2-3.1-CIV 100-101-102-103-104-105-106-107-200-201-202-2023-204-205-206-300-301-302 PAY 100-101-102-103-104-105 ELE 100-101-102-103-104				
1.0	<u>ÉGOUT PLUVIAL</u>				
1.1	Conduite de béton armé, CL IV, Ø 600 mm	m lin.	825,00 \$	130	107 250,00 \$
1.2	Mur de tête de conduite, Ø 600 mm, modèle MT-1	unité	2 000,00 \$	4	8 000,00 \$
1.3	Puisard de rue P-4 de Lécuyer ou équivalent approuvé	unité	12 100,00 \$	6	72 600,00 \$
1.4	Regard dégout pluvial M-1200 de Lécuyer	unité	15 000,00 \$	2	30 000,00 \$
	Sous-total				217 850,00 \$
2.0	<u>VOIRIE ET DRAINAGE ET PAVAGE</u>				
2.1	Enlèvement de pavage	m ²	9,00 \$	3500	31 500,00 \$
	Sous-total				31 500,00 \$
	<u>Chemin d'accès temporaire</u>				
2.2	Déboisement du site	m ²	7,50 \$	3000	22 500,00 \$
2.3	Excavation de l'infrastructure de chaussée existante	m lin.	155,00 \$	46	7 130,00 \$
2.4	Sous-fondation en gravier naturel MG-112, épaisseur 650 mm	m lin.	225,00 \$	46	10 350,00 \$
2.5	Fondation inférieure en gravier concassé de calibre MG-56, épaisseur 250 mm	t métr.	30,00 \$	415	12 450,00 \$
2.6	Fondation supérieure en gravier concassé de calibre MG-20, épaisseur 200 mm	t métr.	35,00 \$	2400	84 000,00 \$
2.7	Membrane géotextile à la ligne d'infrastructure	m lin.	60,00 \$	46	2 760,00 \$
2.8	Scarification et mise en forme de la fondation supérieure	m ²	7,00 \$	2700	18 900,00 \$

**ESTIMATION POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN CARREFOUR GIRATOIRE
À L'INTERSECTION DE LA 7^e RUE ET DU BOULEVARD BARRETTE**

Art.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QTE APPROX. b	TOTAL a x b = c
	RÈGL. : 2024-15 #2				
	Plan: 2415-2-3.1-CIV 100-101-102-103-104-105-106-107-200-201-202-203-204-205-206-300-301-302				
	PAY 100-101-102-103-104-105				
	ELE 100-101-102-103-104				
2.9	Mise en place de béton bitumineux ESG-14 couche unique, taux de pose 165kg/m ²	t métr.	205,00 \$	360	73 800,00 \$
2.10	Mise en forme des accotements	m lin.	20,00 \$	92	1 840,00 \$
2.11	Mise en forme des fossés de drainage	m lin.	70,00 \$	92	6 440,00 \$
	Sous-total				240 170,00 \$
	<u>Chemin Pipeline</u>				
2.12	Déboisement du site	m ²	7,50 \$	220	1 650,00 \$
2.13	Excavation de l'infrastructure de chaussée existante	m lin.	155,00 \$	70	10 850,00 \$
2.14	Sous-fondation en gravier naturel MG-112, épaisseur 950 mm	m lin.	350,00 \$	70	24 500,00 \$
2.15	Fondation inférieure en gravier concassé de calibre MG-56, épaisseur 250 mm	t métr.	30,00 \$	625	18 750,00 \$
2.16	Fondation supérieure en gravier concassé de calibre MG-20, épaisseur 200 mm	t métr.	35,00 \$	470	16 450,00 \$
2.17	Membrane géotextile à la ligne d'infrastructure	m lin.	60,00 \$	70	4 200,00 \$
2.18	Scarification et mise en forme de la fondation supérieure	m ²	7,00 \$	910	6 370,00 \$
2.19	Mise en place de béton bitumineux ESG-10 couche de surface, taux de pose 94,3 kg/m ²	t métr.	220,00 \$	70	15 400,00 \$
2.20	Mise en place de béton bitumineux ESG-14 couche de base, taux de pose 141,5 kg/m ²	t métr.	205,00 \$	100	20 500,00 \$
2.21	Mise en forme des accotements	m lin.	20,00 \$	140	2 800,00 \$
2.22	Mise en forme des fossés de drainage	m lin.	70,00 \$	140	9 800,00 \$
	Sous-total				131 270,00 \$

**ESTIMATION POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN CARREFOUR GIRATOIRE
À L'INTERSECTION DE LA 7^e RUE ET DU BOULEVARD BARRETTE**

Art.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QTE APPROX. b	TOTAL a x b = c
	RÈGL. : 2024-15 #2				
	Plan: 2415-2-3.1-CIV 100-101-102-103-104-105-106-107-200-201-202-2023-204-205-206-300-301-302				
	PAY 100-101-102-103-104-105				
	ELE 100-101-102-103-104				
	<u>Boulevard Barrette</u>				
2.23	Fondation supérieure en gravier concassé de calibre MG-20, épaisseur 150 mm	t métr.	35,00 \$	125	4 375,00 \$
2.24	Scarification et mise en forme de la fondation supérieure	m ²	7,00 \$	345	2 415,00 \$
2.25	Mise en place de béton bitumineux ESG-10 couche de surface	t métr.	220,00 \$	26	5 720,00 \$
2.26	Mise en place de béton bitumineux ESG-14 couche de base	t métr.	205,00 \$	40	8 200,00 \$
2.27	Mise en forme des accotements	m lin.	20,00 \$	70	1 400,00 \$
	Sous-total				22 110,00 \$
	<u>7^e Rue (chemin de l'aéroport)</u>				
2.28	Excavation de l'infrastructure de chaussée existante, méthode des gradins pour le raccordement aux chemins existants	m lin.	155,00 \$	145	22 475,00 \$
2.29	Sous-fondation en gravier naturel MG-112, épaisseur 950 mm	m lin.	355,00 \$	145	51 475,00 \$
2.30	Fondation inférieure en gravier concassé de calibre MG-56, épaisseur 250 mm	t métr.	30,00 \$	705	21 150,00 \$
2.31	Fondation supérieure en gravier concassé de calibre MG-20, épaisseur 200 mm	t métr.	35,00 \$	570	19 950,00 \$
2.32	Membrane géotextile à la ligne d'infrastructure	m lin.	60,00 \$	145	8 700,00 \$
2.33	Fourniture et mise en place de bordure de granite	m lin.	455,00 \$	280	127 400,00 \$
2.34	Bordure de béton de ciment 200 mm excluant la préparation granulaire	m lin.	175,00 \$	480	84 000,00 \$

**ESTIMATION POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN CARREFOUR GIRATOIRE
À L'INTERSECTION DE LA 7^e RUE ET DU BOULEVARD BARRETTE**

Art.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QTE APPROX. b	TOTAL a x b = c
RÈGL. : 2024-15 #2 Plan: 2415-2-3.1-CIV 100-101-102-103-104-105-106-107-200-201-202-2023-204-205-206-300-301-302 PAY 100-101-102-103-104-105 ELE 100-101-102-103-104					
2.35	Îlot de béton de ciment	m ²	500,00 \$	186	93 000,00 \$
2.36	Scarification et mise en forme de la fondation supérieure	m ²	7,00 \$	2305	16 135,00 \$
2.37	Ajout de gravier concassé MG-20, épaisseur 150 mm	t métr.	40,00 \$	900	36 000,00 \$
2.38	Mise en place de béton bitumineux ESG-10 couche de surface, taux de pose 94,3 kg/m ²	t métr.	220,00 \$	225	49 500,00 \$
2.39	Mise en place de béton bitumineux ESG-14 couche de base, taux de pose 165 kg/m ²	t métr.	205,00 \$	390	79 950,00 \$
2.40	Mise en forme des accotements	m lin.	20,00 \$	480	9 600,00 \$
	Sous-total				619 335,00 \$
	<u>Piste cyclable</u>				
2.41	Excavation de l'infrastructure de chaussée existante	m lin.	150,00 \$	30	4 500,00 \$
2.42	Sous-fondation en gravier naturel MG-112, épaisseur 950 mm	m lin.	220,00 \$	30	6 600,00 \$
2.43	Fondation supérieure en gravier concassé de calibre MG-20, épaisseur 200 mm	t métr.	35,00 \$	65	2 275,00 \$
2.44	Membrane géotextile à la ligne d'infrastructure	m lin.	27,50 \$	30	825,00 \$
2.45	Scarification et mise en forme de la fondation supérieure	m ²	7,00 \$	170	1 190,00 \$
2.46	Mise en place de béton bitumineux ESG-10 couche de surface, taux de pose 141,5 kg/m ²	t métr.	220,00 \$	25	5 500,00 \$
2.47	Mise en forme des accotements	m lin.	20,00 \$	112	2 240,00 \$
	Sous-total				23 130,00 \$

**ESTIMATION POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN CARREFOUR GIRATOIRE
À L'INTERSECTION DE LA 7^e RUE ET DU BOULEVARD BARRETTE**

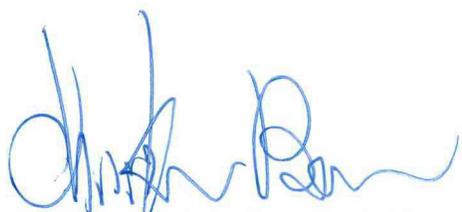
Art.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QTE APPROX. b	TOTAL a x b = c
	RÈGL. : 2024-15 #2				
	Plan: 2415-2-3.1-CIV 100-101-102-103-104-105-106-107-200-201-202-2023-204-205-206-300-301-302				
	PAY 100-101-102-103-104-105				
	ELE 100-101-102-103-104				
3.0	<u>AMÉNAGEMENT ET DIVERS</u>				
3.1	Nivellement, mise en forme et pose de terre incluant l'ensemencement hydraulique.	m ²	35,00 \$	5000	175 000,00 \$
3.2	Nivellement, mise en forme, pose de terre et tourbe	m ²	45,00 \$	1500	67 500,00 \$
3.3	Fourniture et mise en place de pavé uni autobloquant à l'intérieur des îlots	m ²	455,00 \$	617	280 735,00 \$
3.4	Achat base de béton, conduit PVC 50 mm, luminaire incluant raccordement électrique	forfaitaire	200 000,00 \$	1	200 000,00 \$
3.5	Achat de signalisation et marquage au sol	forfaitaire	150 000,00 \$	1	150 000,00 \$
3.6	Achat d'arbustes, arbres et fleurs incluant l'aménagement du centre du carrefour	forfaitaire	200 000,00 \$	1	200 000,00 \$
	Sous-total				1 073 235,00 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS					2 358 600,00 \$
FRAIS INCIDENTS					
CONTRÔLE DE SOL (±2 %)					47 172,00 \$
GESTION ET SURVEILLANCE (±5 %)					117 930,00 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS ET FRAIS INCIDENTS					2 523 702,00 \$
TAXES NETTES					
TVQ (50 % de 9,975 %)					125 869,64 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS, FRAIS INCIDENTS ET TAXES NETTES					2 649 571,64 \$
TOTAL ARRONDI					2 650 000,00 \$
 Préparé par Stéphan Larose, coordonnateur technique Le 17 janvier 2024					

**ESTIMATION POUR LA MISE EN PLACE DU BÉTON BITUMINEUX ET CONSTRUCTION
DE TROTTOIR ET BORDURE SUR LA RUE GIGUÈRE, ENTRE LE BOULEVARD
FOREST ET LA RUE DUCHESNE (PHASE 1)**

Art.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QTE APPROX. b	TOTAL a x b = c
	RÈGL. : 2024-15 #3				
	Plan: 2415-3-4.10-CIV 100-101-102-103-200-201-300 PAY 100-101-102-103-104-105				
1.0	<u>STRUCTURE DE BÉTON</u>				
1.1	Trottoir de béton de ciment, largeur 1,5 m excluant la préparation granulaire.	m lin.	365,00 \$	1030	375 950,00 \$
1.2	Dalle de béton de ciment, épaisseur 150 mm.	m ²	250,00 \$	1870	467 500,00 \$
					843 450,00 \$
2.0	<u>PRÉPARATION DE SURFACE ET DE PAVAGE</u>				
2.1	Préparation de la surface finale de la chaussée	m ²	5,00 \$	9100	45 500,00 \$
2.2	Addition de granulats concassés MG-20 pour correction finale du profil	t métr.	35,00 \$	180	6 300,00 \$
2.3	Mise en place de béton bitumineux de base de type ESG-14, taux 165 kg/m ²	t métr.	200,00 \$	1550	310 000,00 \$
2.4	Mise en place de béton bitumineux de surface de type ESG-10, taux de 141,5 kg/m ²	t métr.	205,00 \$	1315	269 575,00 \$
					631 375,00 \$
3.0	<u>AMÉNAGEMENT PAYSAGER</u>				
3.1	Aménagement dalle verte	m ²	30,00 \$	500	15 000,00 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS					1 474 825,00 \$
FRAIS INCIDENTS		CONTRÔLE DE SOL (±2 %)			29 496,50 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS ET FRAIS INCIDENTS					1 504 321,50 \$
TAXES NETTES		TVQ (50 % de 9,975 %)			75 028,03 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS, FRAIS INCIDENTS ET TAXES NETTES					1 579 349,53 \$
TOTAL ARRONDI					1 580 000,00 \$
 Préparé par Stéphan Larose, coordonnateur technique Le 17 janvier 2024					

ESTIMATION POUR LE RESURFAÇAGE D'URGENCE SUR LA 3^e AVENUE,
ENTRE HARDY RINGUETTE ET LE CARREFOUR GIRATOIRE 117

Art.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QTE APPROX. b	TOTAL a x b = c
	RÈGL. : 2024-15 #4				
	Plan: 2415-4-4.4-CIV 100				
1.	PRÉPARATION DE SURFACE ET PAVAGE				
1.1	Béton bitumineux de surface de type ESG-10, taux de pose 117,9kg/m ²	t mér.	220,00 \$	400	88 000,00 \$
	Sous-total				88 000,00 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS					88 000,00 \$
FRAIS INCIDENTS		CONTRÔLE DE SOL (±2 %)			1 760,00 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS ET FRAIS INCIDENTS					89 760,00 \$
TAXES NETTES			TVQ (50 % de 9,975 %)		4 476,78 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS, FRAIS INCIDENTS ET TAXES NETTES					94 236,78 \$
TOTAL ARRONDI					95 000,00 \$



Préparé par Christian Bacon, technicien senior
Le 7 novembre 2023

ESTIMATION POUR LE PLANAGE ET RESURFAÇAGE SUR LA 3^e AVENUE,
ENTRE LES RUES THIBAUT ET LAUZON

Art.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QTÉ APPROX. b	TOTAL a x b = c
	RÈGL. : 2024-15 #4				
	Plan : 2415-4-4.16-CIV 100-101-200-300				
1.	Planage du pavage existant sur une épaisseur de 40 mm	m ²	12,50 \$	3000	37 500,00 \$
2.	Remplacement de bouche à clé	unité	3 050,00 \$	2	6 100,00 \$
3.	Ajustement de bouche à clé	unité	1 500,00 \$	3	4 500,00 \$
4.	Ajustement de puisard ajustable	unité	1 050,00 \$	10	10 500,00 \$
5.	Ajustement de regard ajustable	unité	1 125,00 \$	11	12 375,00 \$
6.	Béton bitumineux de correction de type ESG-10, taux de 59,0 kg/m ² sur 50 %	t métr.	220,00 \$	135	29 700,00 \$
7.	Béton bitumineux de surface de type ESG-10, taux de 94,3 kg/m ²	t métr.	220,00 \$	600	132 000,00 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS					232 675,00 \$
FRAIS INCIDENTS		CONTRÔLE DE SOL (±2 %)			4 653,50 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS ET FRAIS INCIDENTS					237 328,50 \$
TAXE NETTE			TVQ (50% de 9,975 %)		11 836,76 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS, FRAIS INCIDENTS ET TAXES NETTES					249 165,26 \$
TOTAL ARRONDI					250 000,00 \$



**ESTIMATION POUR LE PLANAGE ET RESURFAÇAGE SUR LA 4^e AVENUE,
ENTRE LA RUE GÉLINAS ET LA 1^{re} RUE**

Art.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QTÉ APPROX. b	TOTAL a x b = c
	RÈGL.: 2024-15 #4				
	Plan : 2415-4-4.49-CIV 100-101-200-300				
1.	<u>STRUCTURE DE BÉTON</u>				
1.1	Enlèvement de bordure	m lin.	75,00 \$	165	12 375,00 \$
1.2	Trottoir de béton de ciment, largeur 1,5 m	m lin.	400,00 \$	165	66 000,00 \$
	Sous-total				78 375,00 \$
2.	<u>REPLACEMENT ET AJUSTEMENT DES STRUCTURES EXISTANTES</u>				
2.1	Remplacement de bouche à clé	unité	3 050,00 \$	7	21 350,00 \$
2.2	Remplacement de cadre et grille de puisard	unité	3 865,00 \$	3	11 595,00 \$
2.3	Remplacement de cadre et couvercle de regard	unité	4 450,00 \$	3	13 350,00 \$
2.4	Ajustement de puisard ajustable	unité	1 050,00 \$	3	3 150,00 \$
2.5	Ajustement de regard ajustable	unité	1 130,00 \$	3	3 390,00 \$
	Sous-total				52 835,00 \$
3.	<u>PRÉPARATION DE SURFACE ET PAVAGE</u>				
3.1	Trait de scie et enlèvement de pavage en tranchée	m ²	65,00 \$	340	22 100,00 \$
3.2	Planage du pavage existant sur une épaisseur de 40 mm	m ²	12,50 \$	3480	43 500,00 \$
3.3	Béton bitumineux de correction de type ESG-10, taux de pose 59,0 kg/m ² (60%)	t métr.	220,00 \$	125	27 500,00 \$
3.4	Béton bitumineux de surface de type ESG-10, taux de pose 94,3 kg/m ²	t métr.	230,00 \$	340	78 200,00 \$
3.5	Béton bitumineux couche unique en tranchée ESG-14, taux de pose 164,7 kg/m ²	t métr.	485,00 \$	30	14 550,00 \$
	Sous-total				185 850,00 \$

ESTIMATION POUR LE PLANAGE ET RESURFAÇAGE SUR LA 4^e AVENUE,
ENTRE LA RUE GÉLINAS ET LA 1^{re} RUE

Art.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QTÉ APPROX. b	TOTAL a x b = c
	RÈGL.: 2024-15 #4				
	Plan : 2415-4-4.49-CIV 100-101-200-300				
4.	AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET ENTRÉES PRIVÉES				
4.1	Nivellement, mise en forme, pose de terre et tourbe	m ²	50,50 \$	95	4 797,50 \$
4.2	Revêtement d'entrée privée ESG-10	m ²	175,50 \$	50	8 775,00 \$
	Sous-total				13 572,50 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS					330 632,50 \$
FRAIS INCIDENTS		CONTRÔLE DE SOL (±2 %)			6 612,65 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS ET FRAIS INCIDENTS					337 245,15 \$
TAXES NETTES		TVQ (50 % de 9,975 %)			16 820,10 \$
					354 065,25 \$
TOTAL ARRONDI					355 000,00 \$



Préparé par Sophie Boulanger-Veillet, technicienne
Le 16 novembre 2023

**ESTIMATION POUR LA CONSTRUCTION D'UN TROTTOIR SUR LA 6^e RUE,
ENTRE LE BOULEVARD FOREST ET LA RUE DES ÉRABLES (CÔTÉ OUEST)**

Art.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QTE APPROX. b	TOTAL a x b = c
	RÈGL. : 2024-15 #5				
	Plan: 2415-5-4.6-CIV 100-101-102-200-201-300 PAY 100-101				
1.	<u>STRUCTURE DE BÉTON</u>				
1.1	Enlèvement de bordure	m lin.	75,00 \$	375	28 125,00 \$
1.2	Enlèvement de trottoir	m lin.	165,00 \$	50	8 250,00 \$
1.3	Bordure de béton de ciment, largeur 200 mm	m lin.	195,00 \$	85	16 575,00 \$
1.4	Trottoir de béton de ciment, largeur 1,5m	m.lin.	400,00 \$	376	150 400,00 \$
1.5	Îlot de béton de ciment	m ²	450,00 \$	85	38 250,00 \$
	Sous-total				241 600,00 \$
2.	<u>PRÉPARATION DE SURFACE ET PAVAGE</u>				
2.1	Trait de scie et enlèvement de pavage en tranchée	m ²	65,50 \$	640	41 920,00 \$
2.2	Mise en place de béton bitumineux de type ESG-14 en tranchée, taux de pose 164,7kg/m ²	t métr.	490,00 \$	95	46 550,00 \$
	Sous-total				88 470,00 \$
3.	<u>TRAVAUX D'ÉGOUT PLUVIAL</u>				
3.1	Déplacement de puisards	unité	9 255,00 \$	3	27 765,00 \$
	Sous-total				27 765,00 \$
4.	<u>AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET ENTRÉES PRIVÉES</u>				
4.1	Nivellement, mise en forme, pose de terre et tourbe	m ²	50,00 \$	675	33 750,00 \$
	Sous-total				33 750,00 \$

ESTIMATION POUR LA CONSTRUCTION D'UN TROTTOIR SUR LA 6^e RUE,
ENTRE LE BOULEVARD FOREST ET LA RUE DES ÉRABLES (CÔTÉ OUEST)

Art.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QTE APPROX. b	TOTAL a x b = c
	RÈGL. : 2024-15 #5				
	TOTAL DES COÛTS DIRECTS				391 585,00 \$
	FRAIS INCIDENTS	CONTRÔLE DE SOL (±2 %)			7 831,70 \$
	TOTAL DES COÛTS DIRECTS ET FRAIS INCIDENTS				399 416,70 \$
	TAXES NETTES	TVQ (50 % de 9,975 %)			19 920,91 \$
	TOTAL DES COÛTS DIRECTS, FRAIS INCIDENTS ET TAXES NETTES				419 337,61 \$
	TOTAL ARRONDI				420 000,00 \$



Préparé par Christian Bacon, technicien senior
Le 7 novembre 2023

**ESTIMATION DE LA CONSTRUCTION D'UN TROTTOIR SUR LA RUE
BOUCHARD, ENTRE LES RUES GOULET ET PINARD**

Art.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QTÉ APPROX. b	TOTAL a x b = c
	RÈGL.: 2024-15 #5				
	Plan : 2415-5-4.7-CIV 100				
1.	<u>STRUCTURE DE BÉTON</u>				
1.1	Enlèvement de bordure	m lin.	75,00 \$	75	5 625,00 \$
1.2	Bordure de béton de ciment, largeur 200 mm	m lin.	195,00 \$	5	975,00 \$
1.3	Trottoir de béton de ciment, largeur 1,5 m	m lin.	400,00 \$	70	28 000,00 \$
	Sous-total				34 600,00 \$
2.	<u>PRÉPARATION DE SURFACE ET PAVAGE</u>				
2.1	Trait de scie et enlèvement de pavage en tranchée	m ²	65,00 \$	80	5 200,00 \$
2.2	Béton bitumineux en tranchée de type ESG-14, taux de pose 188,6 kg/m ²	t métr.	485,00 \$	20	9 700,00 \$
	Sous-total				14 900,00 \$
3.	<u>AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET ENTRÉES PRIVÉES</u>				
3.1	Nivellement, mise en forme, pose de terre et tourbe	m ²	50,00 \$	60	3 000,00 \$
3.2	Revêtement d'entrée privée ESG-10	m ²	170,00 \$	35	5 950,00 \$
3.3	Gravier concassé MG-20, épaisseur 150 mm	m ²	45,00 \$	35	1 575,00 \$
	Sous-total				10 525,00 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS					60 025,00 \$
FRAIS INCIDENTS			CONTRÔLE DE SOL (±2 %)		1 200,50 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS ET FRAIS INCIDENTS					61 225,50 \$
TAXES NETTES			TVQ (50 % de 9,975 %)		3 053,62 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS, FRAIS INCIDENTS ET TAXES NETTES					64 279,12 \$
TOTAL ARRONDI					65 000,00 \$

**ESTIMATION POUR LE RÉAMÉNAGEMENT À L'INTERSECTION DE LA 7^e RUE ET 6^e AVENUE
INCLUANT LE PLANAGE ET RESURFAÇAGE SUR LA 7^e RUE, ENTRE LA VOIE FERRÉE ET
LA 6^e AVENUE ET L'AJOUT D'UNE PISTE CYCLABLE BIDIRECTIONNELLE EN SITE PROPRE**

Art.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QTÉ APPROX. b	TOTAL a x b = c
	RÈGL. : 2024-15 #5				
	Plan : 2415-5-4.43 - CIV 100-101-102-200-201-300 PAY 100-101				
1.	<u>VOIRIE ET DRAINAGE</u>				
1.1	Fondation supérieure MG-20	t métr.	35,00 \$	690	24 150,00 \$
	Sous-total				24 150,00 \$
2.	<u>STRUCTURE DE BÉTON</u>				
2.1	Enlèvement de trottoir	m lin.	160,00 \$	109	17 440,00 \$
2.2	Bordure de béton de ciment, largeur 200 mm	m lin.	195,00 \$	285	55 575,00 \$
2.3	Trottoir de béton de ciment, largeur 2,0 m	m lin.	530,00 \$	22	11 660,00 \$
2.4	Îlot de béton de ciment	m ²	450,00 \$	320	144 000,00 \$
2.5	Plaque podotactile	unité	600,00 \$	12	7 200,00 \$
	Sous-total				235 875,00 \$
3.	<u>REMPACEMENT ET AJUSTEMENT DES STRUCTURES EXISTANTES</u>				
3.1	Remplacement de bouche à clé	unité	3 050,00 \$	5	15 250,00 \$
3.2	Remplacement de cadre et grille de puisard	unité	3 865,00 \$	8	30 920,00 \$
3.3	Remplacement de cadre et couvercle de regard	unité	4 450,00 \$	14	62 300,00 \$
	Sous-total				108 470,00 \$
4.	<u>TRAVAUX D'ÉGOUT PLUVIAL</u>				
4.1	Conduite PVC DR 35, Ø150 mm	m lin.	250,00 \$	12	3 000,00 \$
4.2	Déplacement de puisards	unité	9 250,00 \$	5	46 250,00 \$
4.3	Puisard de rue P-4 Lécuyer ou équivalent approuvé	unité	12 100,00 \$	1	12 100,00 \$
	Sous-total				61 350,00 \$

**ESTIMATION POUR LE RÉAMÉNAGEMENT À L'INTERSECTION DE LA 7^e RUE ET 6^e AVENUE
INCLUANT LE PLANAGE ET RESURFAÇAGE SUR LA 7^e RUE, ENTRE LA VOIE FERRÉE ET
LA 6^e AVENUE ET L'AJOUT D'UNE PISTE CYCLABLE BIDIRECTIONNELLE EN SITE PROPRE**

Art.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QTÉ APPROX. b	TOTAL a x b = c
	RÉGL. : 2024-15 #5				
5.	<u>PRÉPARATION DE SURFACE ET PAVAGE</u>				
5.1	Trait de scie et enlèvement de pavage en tranchée	m ²	65,00 \$	400	26 000,00 \$
5.2	Planage du pavage existant sur une épaisseur de 40 mm	m ²	12,50 \$	4700	58 750,00 \$
5.3	Préparation de la surface finale de la chaussée	m ²	7,50 \$	920	6 900,00 \$
5.4	Béton bitumineux de correction de type ESG-10, taux de pose 59,0 kg/m ² sur 50%	t métr.	220,00 \$	150	33 000,00 \$
5.5	Béton bitumineux de surface de type ESG-10, taux de pose 141,5kg/m ² ; piste cyclable	t métr.	220,00 \$	140	30 800,00 \$
5.6	Béton bitumineux de surface de type ESG-10, taux de pose 94,3 kg/m ²	t métr.	220,00 \$	470	103 400,00 \$
5.7	Béton bitumineux en tranchée de type ESG-14, taux de pose 164,7 kg/m ²	t métr.	485,00 \$	70	33 950,00 \$
	Sous-total				292 800,00 \$
6.	<u>AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET ENTRÉES PRIVÉES</u>				
6.1	Nivellement, mise en forme, pose de terre et tourbe	m ²	50,00 \$	80	4 000,00 \$
6.2	Gravier concassé MG-20, épaisseur 150 mm	m ²	45,00 \$	120	5 400,00 \$
6.3	Pavé uni	m ²	500,00 \$	20	10 000,00 \$
	Sous-total				19 400,00 \$

**ESTIMATION POUR LE RÉAMÉNAGEMENT À L'INTERSECTION DE LA 7^e RUE ET 6^e AVENUE
INCLUANT LE PLANAGE ET RESURFAÇAGE SUR LA 7^e RUE, ENTRE LA VOIE FERRÉE ET
LA 6^e AVENUE ET L'AJOUT D'UNE PISTE CYCLABLE BIDIRECTIONNELLE EN SITE PROPRE**

Art.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QTÉ APPROX. b	TOTAL a x b = c
	RÈGL. : 2024-15 #5				
	TOTAL DES COÛTS DIRECTS				742 045,00 \$
	FRAIS INCIDENTS	CONTRÔLE DE SOL (±2 %)			14 840,90 \$
	TOTAL DES COÛTS DIRECTS ET FRAIS INCIDENTS				756 885,90 \$
	TAXE NETTE	TVQ (50 % de 9,975 %)			37 749,68 \$
	TOTAL DES COÛTS DIRECTS, FRAIS INCIDENTS ET TAXES NETTES				794 635,58 \$
	TOTAL ARRONDI				795 000,00 \$

Stephan Larose

Préparé par Stéphane Larose, coordonnateur technique
Le 19 janvier 2024

**ESTIMATION POUR SÉCURISER L'INTERSECTION
DES RUES DES SAULES ET DES ÉRABLES**

Art.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QTE APPROX. b	TOTAL a x b = c
	RÈGL. : 2024-15#5				
	Plan: 2415-5-8.3-CIV 100-200-300				
1.	<u>STRUCTURE DE BÉTON</u>				
1.1	Enlèvement de trottoir	m lin.	165,00 \$	40	6 600,00 \$
1.2	Trottoir de béton de ciment, largeur 1,2 m	m lin.	320,50 \$	195	62 497,50 \$
	Sous-total				69 097,50 \$
2.	<u>REPLACEMENT ET AJUSTEMENT DES STRUCTURES EXISTANTES</u>				
2.1	Remplacement de bouche à clé	unité	3 050,00 \$	1	3 050,00 \$
2.2	Remplacement de cadre et couvercle de regard	unité	4 450,00 \$	1	4 450,00 \$
2.3	Ajustement de regard ajustable	unité	1 130,00 \$	1	1 130,00 \$
	Sous-total				8 630,00 \$
3.	<u>TRAVAUX D'ÉGOUT PLUVIAL</u>				
3.1	Puisard de rue P-4 Lécuyer ou équivalent approuvé	unité	12 200,00 \$	2	24 400,00 \$
3.2	Retrait de puisard	unité	4 000,00 \$	1	4 000,00 \$
	Sous-total				28 400,00 \$
4.	<u>PRÉPARATION DE SURFACE ET PAVAGE</u>				
4.1	Trait de scie et enlèvement de pavage de la chaussée complète	m ²	10,50 \$	1 350	14 175,00 \$
4.2	Béton bitumineux de base de type ESG-14, taux de pose 141.5 kg/m ²	t métr.	210,00 \$	75	15 750,00 \$
4.3	Béton bitumineux de surface de type ESG-10, taux de pose 94,3 kg/m ²	t métr.	225,00 \$	50	11 250,00 \$
4.4	Béton bitumineux en tranchée de type ESG-14, taux de pose 164,7 kg/m ²	t mér.	485,00 \$	20	9 700,00 \$
	Sous-total				50 875,00 \$

**ESTIMATION POUR SÉCURISER L'INTERSECTION
DES RUES DES SAULES ET DES ÉRABLES**

Art.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QTE APPROX. b	TOTAL a x b = c
	RÈGL. : 2024-15#5				
5.	<u>AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET ENTRÉES PRIVÉES</u>				
5.1	Nivellement, mise en forme, pose de terre et tourbe	m ²	50,50 \$	510	25 755,00 \$
5.2	Revêtement d'entrée privée ESG-10	m ²	175,50 \$	125	21 937,50 \$
	Sous-total				47 692,50 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS					204 695,00 \$
FRAIS INCIDENTS		CONTRÔLE DE SOL (±2 %)			4 093,90 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS ET FRAIS INCIDENTS					208 788,90 \$
TAXES NETTES		TVQ (50 % de 9,975 %)			10 413,35 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS, FRAIS INCIDENTS ET TAXES NETTES					219 202,25 \$
TOTAL ARRONDI					220 000,00 \$



Préparé par Sophie Boulanger-Veillet, technicienne
Le 8 novembre 2023

**ESTIMATION POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUE
(PROGRAMME 4500 BORNES) AU CENTRE MULTISPORT FOURNIER, PATINOIRE
BLEU BLANC BOUGE ET AU CHALET D'ACCUEIL (FORÊT RÉCRÉATIVE)**

Art.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QTE APPROX. b	TOTAL a x b = c
	RÈGL. : 2024-15 #6				
	Plan: 2415-6-7.12-CIV 100-101-202-300-301-302				
1.	<u>CHALET D'ACCUEIL (FORÊT RÉCRÉATIVE)</u>				
	<u>Travaux génie civil</u>				
1.1	Découpage, excavation, transport et disposition des bordures de béton	m lin.	90,00 \$	25	2 250,00 \$
1.2	Base de béton armé coulée en place incluant l'excavation, la préparation de l'assise, l'isolation, le remblai et la compaction	unité	2 050,00 \$	2	4 100,00 \$
1.3	Nivellement, mise en forme de terre végétale 150 mm et installation de gazon en plaque	m ²	51,00 \$	100	5 100,00 \$
	<u>Travaux électriques</u>				
1.4	Achat de bornes (piédestal) sur rue double Smart TWO				
	- Borne principal sur rue publique	unité	11 061,00 \$	1	11 061,00 \$
	- Borne secondaire sur rue publique	unité	10 922,00 \$	1	10 922,00 \$
1.5	Frais de livraison par borne (zone 3)	unité	515,00 \$	2	1 030,00 \$
1.6	Main-d'œuvre	forfaitaire	19 360,00 \$	1	19 360,00 \$
1.7	Matériel	forfaitaire	26 500,00 \$	1	26 500,00 \$
	<u>Main-d'œuvre interne</u>				
1.8	Ingénieur municipal	heure	125,50 \$	10	1 255,00 \$
	Sous-total				81 578,00 \$
2.	<u>CENTRE MULTISPORT FOURNIER</u>				
	<u>Travaux génie civil</u>				
2.1	Base de béton armé coulée en place incluant l'excavation, la préparation de l'assise, l'isolation, le remblai et la compaction	unité	2 050,00 \$	2	4 100,00 \$

**ESTIMATION POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUE
(PROGRAMME 4500 BORNES) AU CENTRE MULTISPORT FOURNIER, PATINOIRE
BLEU BLANC BOUGE ET AU CHALET D'ACCUEIL (FORÊT RÉCRÉATIVE)**

Art.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QTE APPROX. b	TOTAL a x b = c
	RÈGL. : 2024-15 #6				
	<u>Travaux électriques</u>				
2.2	Achat de bornes (piédestal) sur rue double Smart TWO				
	- Borne principal sur rue publique	unité	11 061,00 \$	1	11 061,00 \$
	- Borne secondaire sur rue publique	unité	10 922,00 \$	1	10 922,00 \$
2.3	Frais de livraison par borne (zone 3)	unité	515,00 \$	2	1 030,00 \$
2.4	Main-d'œuvre	forfaitaire	8 800,00 \$	1	8 800,00 \$
2.5	Matériel	forfaitaire	4 000,00 \$	1	4 000,00 \$
	<u>Main-d'œuvre interne</u>				
2.6	Ingénieur municipal	heure	125,50 \$	4	502,00 \$
	Sous-total				40 415,00 \$
3.	<u>PATINOIRE BLEU BLANC BOUGE</u>				
	<u>Travaux génie civil</u>				
3.1	Base de béton armé coulée en place incluant l'excavation, la préparation de l'assise, l'isolation, le remblai et la compaction	unité	2 050,00 \$	2	4 100,00 \$
3.2	Nivellement, mise en forme de terre végétale 150 mm et installation de gazon en plaque	m ²	51,00 \$	20	1 020,00 \$
	<u>Travaux électriques</u>				
3.3	Achat de bornes (piédestal) sur rue double Smart TWO				
	- Borne principal sur rue publique	unité	11 061,00 \$	1	11 061,00 \$
	- Borne secondaire sur rue publique	unité	10 922,00 \$	1	10 922,00 \$
3.4	Frais de livraison par borne (zone 3)	unité	515,00 \$	2	1 030,00 \$
3.5	Main-d'œuvre	forfaitaire	8 800,00 \$	1	8 800,00 \$
3.6	Matériel	forfaitaire	4 000,00 \$	1	4 000,00 \$

**ESTIMATION POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUE
(PROGRAMME 4500 BORNES) AU CENTRE MULTISPORT FOURNIER, PATINOIRE
BLEU BLANC BOUGE ET AU CHALET D'ACCUEIL (FORÊT RÉCRÉATIVE)**

Art.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QTE APPROX. b	TOTAL a x b = c
	RÈGL. : 2024-15 #6				
	<u>Main-d'œuvre interne</u>				
3.7	Ingénieur municipal	heure	125,50 \$	4	502,00 \$
	Sous-total				41 435,00 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS					163 428,00 \$
FRAIS INCIDENTS		CONTRÔLE DE SOL (±2 %)			3 268,56 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS ET FRAIS INCIDENTS					166 696,56 \$
TAXES NETTES		TVQ (50 % de 9,975 %)			8 313,99 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS, FRAIS INCIDENTS ET TAXES NETTES					175 010,55 \$
TOTAL ARRONDI					176 000,00 \$

Stéphan Larose

Préparé par Stéphan Larose, coordonnateur technique
Le 19 janvier 2024

**ESTIMATION POUR LE DRAINAGE DES FOSSÉS ET PONCEAUX
SUR LA RUE BOMBARDIER**

Art.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QTE APPROX. b	TOTAL a x b = c
	RÈGL.: 2024-15 #7				
	Plan: 2415-7-5.4-CIV 100-101-200-300				
	<u>VOIRIE ET DRAINAGE (régie)</u>				
1.	Ponceau Solflo Max R320 600 mmØ, incluant sellette de raccordement (achat seulement)	m lin.	190,00 \$	28	5 320,00 \$
2.	Ponceau Solflo Max R320 450 mmØ, incluant sellette de raccordement (achat seulement)	m.lin.	134,00 \$	210	28 140,00 \$
3.	Pierre nette 100-200 mm, pour l'enrochement des perrés de ponceaux (achat seulement)	t métr.	19,50 \$	160	3 120,00 \$
4.	Membrane géotextile: Géoroute-Type 5 BNQ ou équivalent approuvé, rouleau de 3,5 m de largeur x 100 m de longueur (achat seulement)	m ²	4,00 \$	359	1 436,00 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS					38 016,00 \$
FRAIS INCIDENTS					
CONTRÔLE ET ALIGNEMENT (locateur arpenteur)					19 500,00 \$
LOCATION DE MACHINERIE (50% DE 4 SEMAINES)					27 000,00 \$
CONTRÔLE DE SOL (±2 %)					760,32 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS ET FRAIS INCIDENTS					85 276,32 \$
TAXES NETTES			TVQ (50% de 9,975%)		4 253,16 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS, FRAIS INCIDENTS ET TAXES NETTES					89 529,48 \$
TOTAL ARRONDI					90 000,00 \$



Préparé par Christian Bacon, technicien sénior
Le 9 novembre 2023

ESTIMATION POUR LA MISE À NIVEAU DES DROITS DE PASSAGE PIÉTONS

Art.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QTE APPROX. b	TOTAL a x b = c
	RÈGL. 2024-15 #8				
1.	Fourniture et installation en lien avec le remplacement de panneaux de signalisation, réfection de trottoir ou bordure (entrée charretière)	forfaitaire	19 000,00 \$	1	19 000,00 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS					19 000,00 \$
FRAIS INCIDENTS					0,00 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS ET FRAIS INCIDENTS					19 000,00 \$
TAXES NETTES			TVQ (50 % de 9,975 %)		947,63 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS, FRAIS INCIDENTS ET TAXES NETTES					19 947,63 \$
TOTAL ARRONDI					20 000,00 \$

Stephen Larose

**ESTIMATION POUR L'ADDITION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC
DES RUES SUR TOUT LE TERRITOIRE**

Art.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QTE APPROX. b	TOTAL a x b = c
	RÈGL. 2024-15 #9				
	Plan: VD-1775, PL-409, PL-410, PL-411				
1.	Fourniture et installation de luminaires comprenant: poteaux en bois, potences, lampes et accessoires	unité	2 500,00 \$	16	40 000,00 \$
2.	Raccordement au réseau électrique	forfaitaire	450,00 \$	16	7 200,00 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS					47 200,00 \$
FRAIS INCIDENTS					0,00 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS ET FRAIS INCIDENTS					47 200,00 \$
TAXES NETTES			TVQ (50 % de 9,975 %)		2 354,10 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS, FRAIS INCIDENTS ET TAXES NETTES					49 554,10 \$
TOTAL ARRONDI					50 000,00 \$



RÈGLEMENT 2024-15

LISTE DE PLANS

DESCRIPTION	NO. PLAN	DATE	RÉVISÉ LE
Remplacement de la conduite d'aqueduc secteur Pudifin – Rue Bélisle	2415-1-1.11-CIV 100-200	Janvier 2024	Janvier 2024
Aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection de la 7 ^e Rue et du boulevard barrette	2415-2-3.1-CIV 100-101-102-103-104-105-106-107 2415-2-3.1-CIV 200-201-202-203-204-205-206 2415-2-3.1-CIV 300-301-302 2415-2-3.1-PAY 100-101-102-103-104-105 2415-2-3.1-ELE 100-101-102-103-104	Janvier 2023	Janvier 2024
Mise en place de béton bitumineux et construction de trottoir et bordure sur la rue Giguère, entre le boulevard Forest et la rue Giguère (phase 1)	2415-3-4.10-CIV 100-101-102-103 2415-3-4.10-CIV 200-201 2415-3-4.10-CIV 300 2415-3-4.10-PAY 100-101-102-103-104-105	Janvier 2024	Janvier 2024

DESCRIPTION	NO. PLAN	DATE	RÉVISÉ LE
Resurfaçage d'urgence sur la 3 ^e Avenue, entre Hardy Ringuette et le carrefour giratoire 117	2415-4-4.44-CIV 100	Janvier 2024	Janvier 2024
Planage et resurfaçage sur la 3 ^e Avenue, entre les rues Thibault et Lauzon	2415-4-4.16-CIV 100-101-200-300	Janvier 2024	Janvier 2024
Planage et resurfaçage sur la 4 ^e Avenue, entre la rue Gélinas et la 1 ^{re} Rue	2415-4-4.49-CIV 100-101-200-300	Janvier 2024	Janvier 2024
Construction de trottoir sur la 6 ^e Rue, entre le boulevard Forest et la rue des Érables (côté ouest)	2415-5-4.6-CIV 100-101-102-200-201-300 2415-5-4.6-PAY 100-101	Janvier 2024	Janvier 2024
Construction de trottoir sur la rue Bouchard, entre les rues Goulet et Pinard	2415-5-4.7-CIV 100	Janvier 2024	Janvier 2024
Réaménagement de l'intersection de la 7 ^e Rue et 6 ^e Avenue incluant le planage et resurfaçage sur la 7 ^e Rue, entre la voie ferrée et la 6 ^e Avenue et l'ajout d'une piste cyclable bidirectionnelle en site propre	2415-5-4.43-CIV 100-101-102-200-201-300 2415-5-4.43-PAY 100-101	Janvier 2024	Janvier 2024
Sécuriser l'intersection des rues des Érables et des Saules	2415-5-8.3-CIV 100-200-300	Janvier 2024	Janvier 2024
Achat et installation de bornes de recharge électrique (programme 4500 bornes) au centre multisport Fournier, patinoire bleu blanc bouge et au chalet d'accueil de la forêt récréative	2415-6-7.12-CIV 100-101-102-300-301-302	Janvier 2024	Janvier 2024

DESCRIPTION	NO. PLAN	DATE	RÉVISÉ LE
Drainage des fossés et ponceaux sur la rue Bombardier	2415-7-5.4-CIV 100-101-200-300	Janvier 2024	Janvier 2024
Addition de l'éclairage public des rues sur tout le territoire	VD-1775 PL-409 PL-410 PL-411	Janvier 2024	Janvier 2024

PHILLIP SIDORENKO, ing., directeur

OIQ #5063140

Le 23 janvier 2024

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2024-15

ANNEXE B

TAXES SPÉCIALES POUR MISE EN PLACE DE BÉTON BITUMEUX ET BORDURE

SELON ESTIMATION (18-01-2024)

Année de travaux: 2024
1^{re} année d'imposition: 2025

Nom de rue : rue Giguère entre Forest et Duchesne (phase 1)
Règlement d'emprunt: 2024-15 #3

Taux d'intérêt = 7% sur 10 ans (reçu de Chantal Gilbert le 11-13-2023)
FACTEUR = 0,1423775027

BORDURE DE BÉTON	266,29 \$
BÉTON BITUMEUX	231,96 \$

	RUE LOCALE	40% - 60%
	COLLECTRICE DE QUARTIER	33% - 66%
	COLLECTRICE DE QUARTIER	30% - 70%
	ARTÈRE	30% - 70%

Coût selon estimation						VOIRIE ET TRAVAUX CONNEXES			CONDUITE ET TRAVAUX CONNEXES			TOTAL
N° Civique	No.cadastre	Matricule	Frontage taxable	Frontage travaux	Frontage selon rôle	Coût au mètre		Taxe	Coût au mètre		Taxe	Taxe
						de façade	TOTAL	annuelle	de façade	TOTAL	annuelle	annuelle
#2013 BOUL. FOREST	2 548 486	0629-10-6454	14,10	35,05	21,34	266,29 \$	3 754,07 \$	534,50 \$	231,96 \$	3 270,01 \$	465,58 \$	1 000,07 \$
#540 RUE GIGUÈRE (VVD)	6 278 850	0629-10-6821	30,48	30,48	30,48	266,29 \$	8 116,62 \$	1 155,62 \$	231,96 \$	7 070,03 \$	1 006,61 \$	2 162,24 \$
#550 RUE GIGUÈRE (VVD)	6 278 849	0628-19-6791	30,47	30,47	30,47	266,29 \$	8 113,96 \$	1 155,25 \$	231,96 \$	7 067,71 \$	1 006,28 \$	2 161,53 \$
#560 RUE GIGUÈRE (VVD)	6 278 848	0628-19-6760	30,47	30,47	30,47	266,29 \$	8 113,96 \$	1 155,25 \$	231,96 \$	7 067,71 \$	1 006,28 \$	2 161,53 \$
#570 RUE GIGUÈRE (VVD)	6 278 847	0628-19-6630	30,48	30,48	30,48	266,29 \$	8 116,62 \$	1 155,62 \$	231,96 \$	7 070,03 \$	1 006,61 \$	2 162,24 \$
#0 RUE COURCHESNE SERVITUDE (VVD)	2 548 469	0628-19-8112	4,57	4,57	0,00	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
#580 RUE GIGUÈRE (VVD)	6 278 846	0628-18-6693	33,33	33,33	33,33	266,29 \$	8 875,56 \$	1 263,68 \$	231,96 \$	7 731,11 \$	1 100,74 \$	2 364,42 \$
#590 RUE GIGUÈRE (VVD)	6 278 845	0628-18-6560	33,32	33,32	33,32	266,29 \$	8 872,90 \$	1 263,30 \$	231,96 \$	7 728,79 \$	1 100,41 \$	2 363,71 \$
#600 RUE GIGUÈRE (VVD)	6 278 844	0628-18-6527	33,32	33,32	33,32	266,29 \$	8 872,90 \$	1 263,30 \$	231,96 \$	7 728,79 \$	1 100,41 \$	2 363,71 \$
#610 RUE GIGUÈRE (VVD)	6 278 843	0628-17-6493	33,33	33,33	33,33	266,29 \$	8 875,56 \$	1 263,68 \$	231,96 \$	7 731,11 \$	1 100,74 \$	2 364,42 \$
#2012 RUE CADOTTE	2 549 855	0628-17-5762	11,96	24,38	17,37	266,29 \$	3 185,54 \$	453,55 \$	231,96 \$	2 774,78 \$	395,07 \$	848,61 \$
RUE CADOTTE	2 550 333	0628-17-7837	30,48	30,48	0,00	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
#2013 RUE CADOTTE	2 549 952	0628-17-5613	11,96	24,38	17,37	266,29 \$	3 185,54 \$	453,55 \$	231,96 \$	2 774,78 \$	395,07 \$	848,61 \$
#640 RUE GIGUÈRE (VVD)	6 278 842	0628-16-6281	32,24	32,24	32,24	266,29 \$	8 585,30 \$	1 222,35 \$	231,96 \$	7 478,28 \$	1 064,74 \$	2 287,09 \$
#650 RUE GIGUÈRE (VVD)	6 278 841	0628-16-6149	32,24	32,24	32,24	266,29 \$	8 585,30 \$	1 222,35 \$	231,96 \$	7 478,28 \$	1 064,74 \$	2 287,09 \$
#660 RUE GIGUÈRE (VVD)	6 278 840	0628-16-6117	32,24	32,24	32,24	266,29 \$	8 585,30 \$	1 222,35 \$	231,96 \$	7 478,28 \$	1 064,74 \$	2 287,09 \$
#0 RUE GIGUÈRE SERVITUDE (VVD)	2 550 351	0628-15-7693	15,20	15,20	0,00	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
#670 RUE GIGUÈRE	2 549 942	0628-15-6071	29,67	29,67	29,67	266,29 \$	7 900,93 \$	1 124,91 \$	231,96 \$	6 882,15 \$	979,86 \$	2 104,78 \$
#690 RUE GIGUÈRE (LIMOGES)	6 552 116	0628-15-5926	22,45	53,23	59,33	266,29 \$	5 978,95 \$	851,27 \$	231,96 \$	5 208,00 \$	741,50 \$	1 592,77 \$
RUE DUCHESNE	2 550 348	0628-24-9186	22,56	22,56	22,56	266,29 \$	6 007,58 \$	855,34 \$	231,96 \$	5 232,94 \$	745,05 \$	1 600,40 \$
#910 RUE GIGUÈRE	3 699 370	0628-14-6563	18,44	24,38	30,48	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
#0 RUE GIGUÈRE (NORTREE)	2 551 456	0528-91-9050	150,84	150,84	604,03	266,29 \$	40 167,71 \$	5 718,98 \$	231,96 \$	34 988,31 \$	4 981,55 \$	10 700,53 \$
#685 RUE GIGUÈRE (NORTREE)	2 551 680	0628-16-0312	25,00	25,00	25,00	266,29 \$	6 657,34 \$	947,85 \$	231,96 \$	5 798,91 \$	825,63 \$	1 773,49 \$
#675 RUE GIGUÈRE (NORTREE)	2 551 679	0628-16-0437	25,00	25,00	25,00	266,29 \$	6 657,34 \$	947,85 \$	231,96 \$	5 798,91 \$	825,63 \$	1 773,49 \$
#665 RUE GIGUÈRE (NORTREE)	2 551 678	0628-16-0462	25,00	25,00	25,00	266,29 \$	6 657,34 \$	947,85 \$	231,96 \$	5 798,91 \$	825,63 \$	1 773,49 \$
#655 RUE GIGUÈRE (NORTREE)	2 551 677	0628-16-0587	25,00	25,00	25,00	266,29 \$	6 657,34 \$	947,85 \$	231,96 \$	5 798,91 \$	825,63 \$	1 773,49 \$
#645 RUE GIGUÈRE (NORTREE)	2 551 675	0628-17-1214	12,95	24,00	30,00	266,29 \$	3 448,50 \$	490,99 \$	231,96 \$	3 003,84 \$	427,68 \$	918,67 \$
RUE CADOTTE	2 551 837	0628-07-9038	29,00	29,00	174,32	266,29 \$	7 722,51 \$	1 099,51 \$	231,96 \$	6 726,74 \$	957,74 \$	2 057,25 \$
#635 RUE GIGUÈRE (NORTREE)	2 551 659	0628-17-1362	12,95	24,00	30,00	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
#625 RUE GIGUÈRE (NORTREE)	2 551 657	0628-17-0688	22,20	22,20	22,20	266,29 \$	5 911,71 \$	841,70 \$	231,96 \$	5 149,43 \$	733,16 \$	1 574,86 \$
#615 RUE GIGUÈRE (NORTREE)	2 551 656	0628-18-0710	22,20	22,20	22,20	266,29 \$	5 911,71 \$	841,70 \$	231,96 \$	5 149,43 \$	733,16 \$	1 574,86 \$
#605 RUE GIGUÈRE (NORTREE)	2 551 655	0628-18-0732	22,20	22,20	22,20	266,29 \$	5 911,71 \$	841,70 \$	231,96 \$	5 149,43 \$	733,16 \$	1 574,86 \$
#595 RUE GIGUÈRE (NORTREE)	2 551 654	0628-18-0754	22,20	22,20	22,20	266,29 \$	5 911,71 \$	841,70 \$	231,96 \$	5 149,43 \$	733,16 \$	1 574,86 \$
#585 RUE GIGUÈRE (NORTREE)	2 551 653	0628-18-0777	22,20	22,20	22,20	266,29 \$	5 911,71 \$	841,70 \$	231,96 \$	5 149,43 \$	733,16 \$	1 574,86 \$
#575 RUE GIGUÈRE (NORTREE)	2 551 652	0628-18-0599	22,20	22,20	22,20	266,29 \$	5 911,71 \$	841,70 \$	231,96 \$	5 149,43 \$	733,16 \$	1 574,86 \$

#512-518 RUE ALCIDE-BOUDREAU	2 551 651	0628-19-0421	22,27	22,27	17,77	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
#520 RUE ALCIDE-BOUDREAU	4 947 219	0628-19-0544	23,48	23,48	23,48	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
#524 RUE ALCIDE-BOUDREAU	4 947 218	0628-19-0560	8,53	8,53	8,53	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
#528 RUE ALCIDE-BOUDREAU	4 947 217	0628-19-0568	8,53	8,53	8,53	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
#532 RUE ALCIDE-BOUDREAU	4 947 216	0628-19-0577	8,53	8,53	8,53	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
#536 RUE ALCIDE-BOUDREAU	4 947 215	0628-19-0586	8,53	8,53	8,53	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
#540 RUE ALCIDE-BOUDREAU	4 947 214	0628-19-0597	13,50	13,50	13,50	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
#542-548 RUE ALCIDE-BOUDREAU	2 551 646	0629-10-0614	22,20	22,20	22,20	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
#550-558 RUE ALCIDE-BOUDREAU	2 551 645	0629-10-0637	22,20	22,20	22,20	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
#560-566 RUE ALCIDE-BOUDREAU	2 551 644	0629-10-0760	19,00	19,00	25,00	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
		TOTAL	1129,025	1233,63	1779,86		237 164,95 \$			206 583,87 \$		63 179,85 \$

Frais des bordures à 100%: (selon estimation)

Bordure de béton de ciment	30	195,00 \$	5 850,00 \$
Trottoir de béton de ciment	1230	195,00 \$	239 850,00 \$
Taxe nette	15%		35 977,50 \$
Financement	9%		24 824,48 \$
Total			300 651,98 \$
Total à 100%	1129,03		300 651,98 \$

Taxation au secteur	443 748,82 \$
Taxation à l'ensemble des immeubles impossibles	1 136 251,18 \$
Total règlement	1 580 000,00 \$

266,29 \$ /m.lin.

Frais du pavage à 40% : (selon estimation)

Préparation de la surface finale de la chaussée	10175	7,00 \$	71 225,00 \$
Addition de MG-20 pour correction finale du profil	300	40,00 \$	12 000,00 \$
Béton bitumineux de type ESG-14	1710	205,00 \$	350 550,00 \$
Béton bitumineux de type ESG-10	980	220,00 \$	215 600,00 \$
Ajustement de structure	27	1 742,00 \$	47 034,00 \$
Taxe nette	15%		104 461,35 \$
Financement	9%		72 078,33 \$
Total			872 948,68 \$
Total à 30%	1129,03		261 884,60 \$

231,96 \$ /m.lin.

- CÔTÉ + CÔTÉ / 2 / 2
- CÔTÉ + CÔTÉ / 2
- RUE, RUELLE, PARC, VILLE DE VAL-D'OR
- NON TAXABLE
- À VÉRIFIER



Sophie Boulanger-Veillet, technicienne
Le 18 janvier 2024

RÈGLEMENT 2024-16

Règlement décrétant une dépense de 6 385 500 \$ et un emprunt de 6 385 500 \$ pour la réalisation et l'ajustement des coûts relatifs à la réalisation de travaux de réfection des services municipaux.

PRÉAMBULE

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 5 février 2024 et qu'un projet de règlement a été déposé à cette même séance;

EN CONSIDÉRATION de ce qui précède, le conseil municipal décrète ce qui suit :

ARTICLES

Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2

Le conseil municipal est autorisé à faire exécuter les travaux mentionnés au présent règlement conformément aux plans et devis ci-dessous énumérés, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert des estimations détaillées préparées par le Service de l'ingénierie et approuvées le 25 janvier 2024 par M. Phillip Sidorenko, ingénieur et directeur de ce service, figurant à l'annexe A du présent règlement et en faisant partie intégrante.

LISTE DES TRAVAUX ET DES PLANS CORRESPONDANTS

DESCRIPTION	PLANS N ^{os}
Réfection des services municipaux sur la rue Bouchard, entre les rues Vallières et Parent (phase 2)	2416-1-1.12-CIV 100-101-200-300
Prolongement de la conduite pluviale sur la 4 ^e Avenue, entre les rues Gélinas et Germain	2416-3-1.7-CIV 100-101-200-300
Prolongement de la conduite pluviale sur la 2 ^e Avenue, entre la 5 ^e Rue et la rue Lévis	2416-4-1-17-CIV 100-101-102-200-300

Article 3

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 6 385 500 \$ incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, pour les fins du présent règlement.

Article 4

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 6 385 500 \$ sur une période de dix ans.

Article 5

5.1 Afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de la partie de l'emprunt au montant de **134 735,82 \$**, visant la partie des travaux relatifs à **la réfection des services municipaux sur la rue Bouchard, entre les rues Vallières et Parent (phase 2)**, incluant les frais incidents, décrétés par le présent règlement, il est imposé et il sera prélevé annuellement, durant le

terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés dans le bassin de taxation décrit à l'**annexe B** du présent règlement et en faisant partie intégrante, une taxe spéciale à un taux suffisant, basée sur l'étendue de front de ces immeubles imposables, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

5.2 Afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles du **solde de l'emprunt**, au montant de **6 250 764,18 \$**, incluant les frais incidents décrétés par le présent règlement, il est imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville de Val-d'Or, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

5.3 En application de l'article 5.1, lorsqu'il s'agit d'un lot situé à un carrefour, la formule utilisée pour déterminer la taxe payable consiste en l'addition de la mesure des deux côtés qui ne sont pas adjacents à la rue, et la division de ce résultat par 2.

Article 6

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avèrerait insuffisante.

Article 7

Le conseil municipal affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil municipal affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

Article 8

Le présent règlement entrera en force et en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la loi.

ADOPTION, le 19 février 2024.

APPROBATION PAR LE MAMH, le

ENTRÉE EN VIGUEUR, le

SIGNÉ

CÉLINE BRINDAMOUR, mairesse

SIGNÉ

KATY VEILLEUX, notaire
Greffière

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2024-16
ANNEXE A
RÉSUMÉ DES COÛTS

DESCRIPTION	MONTANT
ESTIMATION POUR LA RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX SUR LA RUE BOUCHARD, ENTRE LES RUES VALLIÈRES ET PARENT (PHASE 2)	3 200 000 \$
ESTIMATION POUR LE RAJUSTEMENT DES COÛTS UNITAIRES DE LA CONSTRUCTION DES SERVICES MUNICIPAUX SUR LA RUE GIGUÈRE, ENTRE LE BOULEVARD FOREST ET LA RUE DUCHESNE	2 050 000 \$
ESTIMATION POUR LE PROLONGEMENT DE LA CONDUITE PLUVIALE SUR LA 4 ^e AVENUE, ENTRE LES RUES GERMAIN ET GÉLINAS	255 000 \$
ESTIMATION POUR LE PROLONGEMENT DE L'ÉGOUT PLUVIAL SUR LA 2 ^e AVENUE, ENTRE LA 5 ^e RUE ET LA RUE LÉVIS	300 000 \$
Sous-total	5 805 000 \$
FRAIS DE FINANCEMENT (±10 %)	580 500 \$
TOTAL	6 385 500 \$



ESTIMATION POUR LA RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX SUR LA
RUE BOUCHARD, ENTRE LES RUES VALLIÈRES ET PARENT (PHASE 2)

Art.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QTE APPROX. b	TOTAL a x b = c
	RÈGL. : 2024-16 #1				
	PLAN: 2416-1-1.12-CIV 100-101-200-300				
1.	<u>FRAIS GÉNÉRAUX</u>				
1.1	Mobilisation, démobilisation, organisation du chantier, fouille exploratoire, désaffectation, disposition, etc.	forfaitaire	200 000,00 \$	1	200 000,00 \$
	Sous-total				200 000,00 \$
2.	<u>AQUEDUC</u>				
2.1	Conduite principale F.D. CL 52, 150 Ø mm	m lin.	460,00 \$	260	119 600,00 \$
2.2	Conduite principale F.D. CL 52, 200 Ø mm	m lin.	500,00 \$	40	20 000,00 \$
2.3	Poteau incendie Mueller modern centurion incluant bouche à clé et vanne	unité	25 000,00 \$	1	25 000,00 \$
2.4	Raccordement au réseau existant	unité	8 500,00 \$	7	59 500,00 \$
2.5	Vanne d'aqueduc 150 Ø mm et bouche à clé	unité	6 000,00 \$	3	18 000,00 \$
2.6	Vanne d'aqueduc 200 Ø mm et bouche à clé	unité	7 000,00 \$	2	14 000,00 \$
	Sous-total				256 100,00 \$
3.	<u>ÉGOUT DOMESTIQUE</u>				
3.1	Conduite PVC DR26, 200 Ø mm	m lin.	380,00 \$	20	7 600,00 \$
3.2	Conduite PVC DR26, 250 Ø mm	m lin.	420,00 \$	60	25 200,00 \$
3.3	Conduite PVC DR26, 375 Ø mm	m lin.	570,00 \$	205	116 850,00 \$
3.4	Regard d'égout sanitaire M-1200 de Lécuyer	unité	15 000,00 \$	5	75 000,00 \$
3.5	Mesure des déformations des conduites en PVC requise à la réception définitive	forfaitaire	10 000,00 \$	1	10 000,00 \$
3.6	Raccordement au réseau existant	unité	5 000,00 \$	6	30 000,00 \$

ESTIMATION POUR LA RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX SUR LA
RUE BOUCHARD, ENTRE LES RUES VALLIÈRES ET PARENT (PHASE 2)

Art.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QTE APPROX. b	TOTAL a x b = c
	RÈGL. : 2024-16 #1				
	PLAN: 2416-1-1.12-CIV 100-101-200-300				
3.7	Pierre nette sous l'assise des conduites si requis incluant l'excavation supplémentaire et la mise au rebut	t.métr.	55,00 \$	145	7 975,00 \$
	Sous-total				272 625,00 \$
4.	<u>ÉGOUT PLUVIAL</u>				
4.1	Conduite en PVC DR35, 300 Ø mm	m lin.	420,00 \$	20	8 400,00 \$
4.2	Conduite en PVC DR35, 375 Ø mm	m lin.	500,00 \$	20	10 000,00 \$
4.3	Conduite de béton armé, CL IV, 600 Ø mm	m lin.	860,00 \$	50	43 000,00 \$
4.4	Conduite de béton armé, CL IV, 900 Ø mm	m lin.	930,00 \$	215	199 950,00 \$
4.5	Regard d'égout pluvial M-1600	unité	20 000,00 \$	5	100 000,00 \$
4.6	Puisard de rue P-4 Lécuyer ou équivalent approuvé	unité	15 000,00 \$	15	225 000,00 \$
4.7	Raccordement au réseau existant	unité	7 500,00 \$	5	37 500,00 \$
4.8	Mesure des déformations des conduites en PVC requise à la réception définitive	forfaitaire	5 000,00 \$	1	5 000,00 \$
	Sous-total				628 850,00 \$
5.	<u>BRANCHEMENT DE SERVICE</u>				
5.1	Aqueduc 1 X 19 Ø mm, sanitaire 100 Ø mm	unité	10 000,00 \$	10	100 000,00 \$
5.2	Aqueduc 2 X 19 Ø mm, sanitaire 150 Ø mm	unité	15 000,00 \$	5	75 000,00 \$
	Sous-total				175 000,00 \$
6.	<u>VOIRIE ET DRAINAGE</u>				
6.1	Déblais 2 ^e classe, largeur 13,5 m, profondeur 1,150 m	m lin.	170,00 \$	210	35 700,00 \$
6.2	Polystyrène extrudé HI-60, épaisseur 50 mm	m ²	50,00 \$	3805	190 250,00 \$

ESTIMATION POUR LA RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX SUR LA
RUE BOUCHARD, ENTRE LES RUES VALLIÈRES ET PARENT (PHASE 2)

Art.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QTE APPROX. b	TOTAL a x b = c
	RÈGL. : 2024-16 #1				
	PLAN: 2416-1-1.12-CIV 100-101-200-300				
6.3	Polystyrène extrudé HI-60, épaisseur 25 mm	m ²	30,00 \$	3805	114 150,00 \$
6.4	Sous-fondation MG-112, épaisseur 600 mm, largeur 13	m lin.	245,00 \$	210	51 450,00 \$
6.5	Fondation supérieure MG-20, épaisseur 450 mm	t métr.	30,00 \$	4110	123 300,00 \$
6.6	Membrane géotextile largeur 13,5 m	m lin.	60,00 \$	210	12 600,00 \$
6.7	Transition granulaire, longueur 6 m (rue)	unité	3 720,00 \$	6	22 320,00 \$
6.8	Drain perforé latéral 150 Ø mm avec membrane filtrante incluant le raccordement au réseau	m lin.	45,00 \$	150	6 750,00 \$
	Sous-total				556 520,00 \$
7.	<u>STRUCTURE DE BÉTON</u>				
7.1	Trottoir de béton de ciment, largeur 1,8 m excluant la préparation granulaire	m lin.	460,00 \$	450	207 000,00 \$
	Sous-total				207 000,00 \$
8.	<u>PRÉPARATION DE SURFACE ET DE PAVAGE</u>				
8.1	Préparation de la surface finale de la chaussée	m ²	7,00 \$	3500	24 500,00 \$
8.2	Addition de MG-20 pour correction finale du profil	t métr.	40,00 \$	210	8 400,00 \$
8.3	Béton bitumineux couche de base de type ESG-14, taux de pose 141,5 kg/m ²	t métr.	220,00 \$	550	121 000,00 \$
8.4	Béton bitumineux couche de surface de type ESG-10, taux de pose 94,3 kg/m ²	t métr.	240,00 \$	350	84 000,00 \$
8.5	Entretien de la surface granulaire et abat-poussière	forfaitaire	5 000,00 \$	1	5 000,00 \$
	Sous-total				242 900,00 \$

ESTIMATION POUR LA RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX SUR LA RUE BOUCHARD, ENTRE LES RUES VALLIÈRES ET PARENT (PHASE 2)

Art.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QTE APPROX. b	TOTAL a x b = c
	RÈGL. : 2024-16 #1				
	PLAN: 2416-1-1.12-CIV 100-101-200-300				
9.	AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET ENTRÉES PRIVÉES				
9.1	Nivellement, mise en forme, pose de terre et tourbe	m ²	40,00 \$	535	21 400,00 \$
9.2	Revêtement d'entrée privée ESG-10	m ²	200,00 \$	135	27 000,00 \$
9.3	Gravier concassé MG-20, épaisseur 150 mm	m ²	40,00 \$	90	3 600,00 \$
9.4	Dalle de béton de ciment, épaisseur 150 mm	m ²	435,00 \$	135	58 725,00 \$
	Sous-total				110 725,00 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS					2 649 720,00 \$
FRAIS INCIDENTS					
IMPRÉVUS (±5 %)					132 486,00 \$
CONTRÔLE DE SOL (±2 %)					52 994,40 \$
HONORAIRES PROFESSIONNELS (±8 %)					211 977,60 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS ET FRAIS INCIDENTS					3 047 178,00 \$
TAXES NETTES					
TVQ (50 % de 9,975 %)					151 978,00 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS, FRAIS INCIDENTS ET TAXES NETTES					3 199 156,00 \$
TOTAL ARRONDI					3 200 000,00 \$

Stephan Larose

Préparé par Stéphan Larose, coordonnateur technique

Le 18 janvier 2024

**ESTIMATION POUR LE RAJUSTEMENT DES COÛTS UNITAIRES DE LA CONSTRUCTION DES
SERVICES MUNICIPAUX SUR LA RUE GIGUÈRE, ENTRE LE BOULEVARD FOREST ET LA
RUE DUCHESNE ET CONSTRUCTION D'UN BASSIN DE RÉTENTION SELON SOUMISSION**

Art.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QTE APPROX. b	TOTAL a x b = c
	RÈGL. 2024-16 #2				
1.	<u>AQUEDUC</u>				
1.1	Conduite principale F.D. CL52, 200 Ø mm	m lin.	100,00 \$	50	5 000,00 \$
1.2	Conduite principale F.D. CL52, 250 Ø mm	m lin.	150,00 \$	625	93 750,00 \$
1.3	Raccordement au réseau existant	unité		3	0,00 \$
1.4	Vanne d'aqueduc 200 Ø mm et bouche à clé	unité	800,00 \$	2	1 600,00 \$
1.5	Vanne d'aqueduc 250 Ø mm et bouche à clé	unité	1 000,00 \$	5	5 000,00 \$
1.6	Poteau incendie Mueller Modern Centurion incluant bouche à clé et vanne	unité	7 500,00 \$	3	22 500,00 \$
	Sous-total				127 850,00 \$
2.	<u>ÉGOUT DOMESTIQUE</u>				
2.1	Conduite PVC DR35, 300 Ø mm	m lin.	250,00 \$	20	5 000,00 \$
2.2	Conduite PVC DR35, 375 Ø mm	m lin.	275,00 \$	20	5 500,00 \$
2.3	Conduite PVC DR35, 450 Ø mm	m lin.	300,00 \$	610	183 000,00 \$
2.4	Regard d'égout sanitaire M-1200 de Lécuyer	unité	3 000,00 \$	6	18 000,00 \$
2.5	Raccordement au réseau existant	unité	500,00 \$	2	1 000,00 \$
	Sous-total				212 500,00 \$
3.	<u>ÉGOUT PLUVIAL</u>				
3.1	Conduite principale béton armé CL IV 1500 Ø mm	m lin.	310,00 \$	25	7 750,00 \$
3.2	Conduite principale béton armé CL IV 1200 Ø mm	m lin.	350,00 \$	110	38 500,00 \$
3.3	Conduite principale béton armé CL IV 1050 Ø mm	m lin.	320,00 \$	170	54 400,00 \$
3.4	Conduite principale béton armé CL IV 900 Ø mm	m lin.	210,00 \$	25	5 250,00 \$

ESTIMATION POUR LE RAJUSTEMENT DES COÛTS UNITAIRES DE LA CONSTRUCTION DES SERVICES MUNICIPAUX SUR LA RUE GIGUÈRE, ENTRE LE BOULEVARD FOREST ET LA RUE DUCHESNE ET CONSTRUCTION D'UN BASSIN DE RÉTENTION SELON SOUMISSION

Art.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QTE APPROX. b	TOTAL a x b = c
	RÈGL. 2024-16 #2				
3.5	Conduite principale béton armé CL IV 600 Ø mm	m lin.	400,00 \$	315	126 000,00 \$
3.6	Regard d'égout pluvial M-1200 de Lécuyer	unité	3 000,00 \$	3	9 000,00 \$
3.7	Regard d'égout pluvial M-1500 de Lécuyer	unité	2 500,00 \$	1	2 500,00 \$
3.8	Regard d'égout pluvial MR-1200 de Lécuyer	unité	2 500,00 \$	1	2 500,00 \$
3.9	Regard d'égout pluvial MR-1050 de Lécuyer	unité	5 000,00 \$	2	10 000,00 \$
3.10	Puisard P-4 de Lécuyer	unité	15 000,00 \$	25	375 000,00 \$
3.11	Raccordement au réseau existant	unité	1 000,00 \$	3	3 000,00 \$
	Sous-total				633 900,00 \$
4.	<u>BASSIN DE RÉTENTION ET AIRE DE CIRCULATION</u>				
4.1	<u>Bassin et émissaire:</u>	forfaitaire	305 000,00 \$	1	300 000,00 \$
	- Excavation				
	- Membrane géotextile				
	- Enrochement calibre 300-400				
	- Enrochement calibre 200-300				
	- Enrochement berme				
	- Sous-fondation MG-112				
	- Fondation supérieure MG-20				
	- Ensemencement hydraulique				
	- Clôture et barrière				
4.2	Séparateur hydrodynamique	unité	25 000,00 \$	1	25 000,00 \$
4.3	Regard de béton préfabriqué pluvial	unité	10 000,00 \$	1	10 000,00 \$
	Sous-total				335 000,00 \$
5.	<u>BRANCHEMENTS DE SERVICE</u>				
5.1	Aqueduc 2 X 25 Ø mm, sanitaire 150 Ø mm	unité	1 640,00 \$	11	18 040,00 \$

**ESTIMATION POUR LE RAJUSTEMENT DES COÛTS UNITAIRES DE LA CONSTRUCTION DES
SERVICES MUNICIPAUX SUR LA RUE GIGUÈRE, ENTRE LE BOULEVARD FOREST ET LA
RUE DUCHESNE ET CONSTRUCTION D'UN BASSIN DE RÉTENTION SELON SOUMISSION**

Art.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QTE APPROX. b	TOTAL a x b = c
	RÈGL. 2024-16 #2				
5.2	Aqueduc 1 X 25 Ø mm, sanitaire 150 Ø mm	unité	1 065,00 \$	1	1 065,00 \$
	Sous-total				19 105,00 \$
6.	<u>VOIRIE ET DRAINAGE</u>				
6.1	Excavation de l'infrastructure de chaussée, largeur 14,5 m	m lin.	65,00 \$	592	38 480,00 \$
6.2	Sous-fondation en gravier naturel MG-112, épaisseur 1350 mm	m lin.	95,00 \$	592	56 240,00 \$
6.3	Fondation inférieure en gravier concassé de calibre MG-56, épaisseur 300 mm	t métr.	5,50 \$	6650	36 575,00 \$
6.4	Fondation supérieure en gravier concassé de calibre MG-20, épaisseur 150 mm	t métr.	6,50 \$	5350	34 775,00 \$
6.5	Transition granulaire, longueur 6 m	unité	645,00 \$	3	1 935,00 \$
6.6	Drain latéral incluant membrane filtrante incluant le raccordement	m lin.	10,00 \$	1184	11 840,00 \$
6.7	Membrane géotextile Solmax Texel 7609	m lin.	10,00 \$	592	5 920,00 \$
	Sous-total				185 765,00 \$
7.	<u>PARTIE ÉLECTRIQUE</u>				
7.1	Installation de base de béton	unité	500,00 \$	14	7 000,00 \$
7.2	Fourniture et mise en place de conduit PVC 53 Ø mm	m lin.	85,00 \$	588	49 980,00 \$
7.3	Fourniture et installation de gaines PVC DR28 100 Ø mm	m lin.	35,00 \$	35	1 225,00 \$
7.4	Installation et raccordement des luminaires incluant le transport sur le site, l'assemblage, fusible et porte-fusible	unité	100,00 \$	14	1 400,00 \$
7.5	Fourniture et installation de 2 conducteurs 4 RWU90-CU XLPE, 1 conducteur 6 VERT-CU XLPE et de 1 conducteur 6 NU-CU dans les conduits souterrains	m lin.	50,00 \$	588	29 400,00 \$

ESTIMATION POUR LE RAJUSTEMENT DES COÛTS UNITAIRES DE LA CONSTRUCTION DES SERVICES MUNICIPAUX SUR LA RUE GIGUÈRE, ENTRE LE BOULEVARD FOREST ET LA RUE DUCHESNE ET CONSTRUCTION D'UN BASSIN DE RÉTENTION SELON SOUMISSION

Art.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QTE APPROX. b	TOTAL a x b = c
	RÈGL. 2024-16 #2				
7.6	Fourniture et installation du coffret de contrôle incluant tous les éléments, modèle numéro ECL907060P de Hoffman	unité	10 000,00 \$	1	10 000,00 \$
7.7	Coffrage et coulé du massif de béton pour le cabinet	unité	10 000,00 \$	1	10 000,00 \$
7.8	Raccordement électrique	unité	25 000,00 \$	1	25 000,00 \$
	Sous-total				134 005,00 \$
8.	<u>DIVERS</u>				
8.1	Pierre nette et membrane sous l'assise des conduites si requis incluant l'excavation supplémentaire et la mise au rebut	t métr.	36,00 \$	650	23 400,00 \$
8.2	Soutènement, réfection, intervention et support auprès des réseaux enfouis d'utilités publiques (Énergir, Télébec, etc.)	forfaitaire	10 000,00 \$	1	10 000,00 \$
	Sous-total				33 400,00 \$
9.	<u>ESSAIS ET CRITÈRES D'ACCEPTATION</u>				
9.1	Nettoyage du réseau d'eau potable	forfaitaire	10 000,00 \$	1	10 000,00 \$
9.2	Essaie d'étanchéité du réseau d'eau potable	forfaitaire	10 000,00 \$	1	10 000,00 \$
9.3	Désinfection incluant le rinçage, le remplissage, la chloration et le rinçage final du réseau d'eau potable	forfaitaire	40 000,00 \$	1	40 000,00 \$
9.4	Essai d'infiltration et d'exfiltration sur les conduites et structures sanitaires	forfaitaire	1 500,00 \$	1	1 500,00 \$
					61 500,00 \$

ESTIMATION POUR LE RAJUSTEMENT DES COÛTS UNITAIRES DE LA CONSTRUCTION DES
SERVICES MUNICIPAUX SUR LA RUE GIGUÈRE, ENTRE LE BOULEVARD FOREST ET LA
RUE DUCHESNE ET CONSTRUCTION D'UN BASSIN DE RÉTENTION SELON SOUMISSION

Art.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QTE APPROX. b	TOTAL a x b = c
	RÈGL. 2024-16 #2				
	TOTAL DES COÛTS DIRECTS				1 743 025,00 \$
	FRAIS INCIDENTS				
				CONTRÔLE DE SOL (±2 %)	34 860,50 \$
				HONORAIRES PROFESSIONNELS (±10 %)	174 302,50 \$
	TOTAL DES COÛTS DIRECTS ET FRAIS INCIDENTS				1 952 188,00 \$
	TAXES NETTES			TVQ (50 % de 9,975 %)	97 365,38 \$
	TOTAL DES COÛTS DIRECTS, FRAIS INCIDENTS ET TAXES NETTES				2 049 553,38 \$
	TOTAL ARRONDI				2 050 000,00 \$



Préparé par Stéphan Larose, coordonnateur technique
Le 18 janvier 2024

ESTIMATION POUR LE PROLONGEMENT DE LA CONDUITE PLUVIALE SUR
LA 4^e AVENUE, ENTRE LES RUES GERMAIN ET GÉLINAS

Art.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QTÉ APPROX. b	TOTAL a x b = c
	RÈGL. : 2024-16 #3				
	Plan : 2416-3-1.7-CIV 100-101-200-300				
1.	<u>PLUVIAL</u>				
1.1	Conduite pluviale en TBA classe IV, 900 mm Ø	m lin.	400,00 \$	175	70 000,00 \$
1.2	Regard d'égout pluvial M-1600	unité	10 000,00 \$	2	20 000,00 \$
1.3	Puisard de type P-4 de Lécuyer incluant la conduite et les accessoires pour le raccordement à la principale	unité	2 500,00 \$	4	10 000,00 \$
	Sous-total				100 000,00 \$
2.	<u>VOIRIE ET DRAINAGE</u>				
2.1	Fondation supérieure MG-20, épaisseur 450 mm	t métr.	18,00 \$	1200	21 600,00 \$
2.2	Sable tamisé de type CG-14	t métr.	8,00 \$	1200	9 600,00 \$
	Sous-total				31 200,00 \$
3.	<u>PRÉPARATION DE SURFACE ET PAVAGE</u>				
3.1	Préparation de la surface finale de la chaussée	m ²	7,00 \$	1400	9 800,00 \$
3.2	Addition MG-20 pour correction finale du profil	t métr.	40,00 \$	40	1 600,00 \$
3.3	Béton bitumineux couche unique de type ESG-10, taux de pose 94,3 kg/m ²	t métr.	220,00 \$	175	38 500,00 \$
3.4	Béton bitumineux couche unique de type ESG-14, taux de pose 165 kg/m ²	t métr.	205,00 \$	275	56 375,00 \$
					106 275,00 \$

ESTIMATION POUR LE PROLONGEMENT DE L'ÉGOUT PLUVIAL SUR
LA 2^e AVENUE, ENTRE LA 5^e RUE ET LA RUE LÉVIS

Art.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QTÉ APPROX. b	TOTAL a x b = c
	RÈGL.: 2024-16 #4				
	Plan : 2416-4-1.17-CIV 100-101-102-200-300				
1.	<u>VOIRIE ET DRAINAGE</u>				
1.1	CG-14 pour l'assise et l'enrobagede conduites.	t métr.	10,00 \$	205	2 050,00 \$
1.2	Fondation supérieure MG-20, épaisseur 300 mm	t métr.	18,00 \$	535	9 630,00 \$
	Sous-total				11 680,00 \$
2.	<u>STRUCTURE DE BÉTON</u>				
2.1	Plaque podotactile	unité	2 500,00 \$	2	5 000,00 \$
2.2	Enlèvement de trottoir	m lin.	165,00 \$	61	10 065,00 \$
2.3	Îlot de béton de ciment	m ²	500,00 \$	120	60 000,00 \$
2.4	Trottoir de béton de ciment, largeur 1,5 m	m lin.	450,00 \$	30	13 500,00 \$
	Sous-total				88 565,00 \$
3.	<u>TRAVAUX D'ÉGOUT PLUVIAL</u>				
3.1	Conduite de béton armé, CL IV, Ø 450 mm	m lin.	230,00 \$	55	12 650,00 \$
3.2	Regard d'égout pluvial M-1200	unité	8 000,00 \$	3	24 000,00 \$
3.3	Puisard de rue P-4 Lécuyer ou équivalent approuvé	unité	2 700,00 \$	3	8 100,00 \$
	Sous-total				44 750,00 \$
4.	<u>TRAVAUX D'ÉGOUT SANITAIRE</u>				
4.1	Conduite PVC DR35, Ø 375 mm	m lin.	200,00 \$	44	8 800,00 \$
4.2	Conduite PVC DR35, Ø 250 mm	m lin.	90,00 \$	8	720,00 \$
4.3	Regard d'égout sanitaire M-1200	unité	8 000,00 \$	1	8 000,00 \$
	Sous-total				17 520,00 \$

ESTIMATION POUR LE PROLONGEMENT DE LA CONDUITE PLUVIALE SUR
LA 4^e AVENUE, ENTRE LES RUES GERMAIN ET GÉLINAS

Art.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QTÉ APPROX. b	TOTAL a x b = c
	RÈGL. : 2024-16 #3				
	TOTAL DES COÛTS DIRECTS				237 475,00 \$
	FRAIS INCIDENTS			CONTRÔLE DE SOL (±2 %)	4 749,50 \$
	TOTAL DES COÛTS DIRECTS ET FRAIS INCIDENTS				242 224,50 \$
	TAXES NETTES			TVQ (50 % de 9,975 %)	12 080,95 \$
	TOTAL DES COÛTS DIRECTS, FRAIS INCIDENTS ET TAXES NETTES				254 305,45 \$
	TOTAL ARRONDI				255 000,00 \$

Stéphan Larose

Préparé par Stéphan Larose, coordonnateur technique

Le 18 janvier 2024

ESTIMATION POUR LE PROLONGEMENT DE L'ÉGOUT PLUVIAL SUR
LA 2^e AVENUE, ENTRE LA 5^e RUE ET LA RUE LÉVIS

Art.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QTÉ APPROX. b	TOTAL a x b = c
	RÈGL.: 2024-16 #4				
	Plan : 2416-4-1.17-CIV 100-101-102-200-300				
5.	<u>PRÉPARATION DE SURFACE ET PAVAGE</u>				
5.1	Préparation de la surface finale de la chaussée	m ²	7,00 \$	700	4 900,00 \$
5.2	Béton bitumineux couche unique de type ESG-14, taux de pose 188,6 kg/m ²	t métr.	205,00 \$	150	30 750,00 \$
5.3	Béton bitumineux en tranchée de type ESG-14, taux de pose 188,6 kg/m ²	t métr.	485,00 \$	50	24 250,00 \$
	Sous-total				59 900,00 \$
6.	<u>AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET ENTRÉES PRIVÉES</u>				
6.1	Nivellement, mise en forme, pose de terre et tourbe	m ²	55,00 \$	60	3 300,00 \$
6.2	Fourniture et installation de plantations	m ²	400,00 \$	55	22 000,00 \$
					25 300,00 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS					247 715,00 \$
FRAIS INCIDENTS					
CONTRÔLE ET ALIGNEMENT (6%)					14 862,90 \$
LOACTION ÉQUIPEMENT ET MACHINERIE					17 500,00 \$
CONTRÔLE DE SOL (±2 %)					4 954,30 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS ET FRAIS INCIDENTS					285 032,20 \$
TAXES NETTES					
TVQ (50 % de 9,975 %)					14 215,98 \$
					299 248,18 \$
TOTAL ARRONDI					300 000,00 \$
 Préparé par Stéphan Larose, coordonnateur technique Le 18 janvier 2024					

RÈGLEMENT 2024-16

LISTE DE PLANS

DESCRIPTION	N ^o PLAN	DATE	RÉVISÉ LE
Réfection des services municipaux sur la rue Bouchard, entre les rues Vallières et Parent (phase 2)	2416-1-1.12-CIV 100-101-200-300	Janvier 2024	Janvier 2024
Prolongement de la conduite pluviale sur la 4 ^e Avenue, entre les rues Gélinas et Germain	2416-3-1.7-CIV 100-101-200-300	Janvier 2024	Janvier 2024
Prolongement de la conduite pluviale sur la 2 ^e Avenue, entre la 5 ^e Rue et la rue Lévis	2416-4-1-17-CIV 100-101-102-200-300	Janvier 2024	Janvier 2024



PHILLIP SIDORENKO, ing., directeur
OIQ #5063140
Le 25 janvier 2024

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2024-16 ANNEXE B

TAXES SPÉCIALES POUR BORDURES ET PAVAGE
SELON ESTIMATION (18-01-2024)

Année de travaux: 2024
1^{re} année d'imposition: 2025

Nom de rue : Bouchard entre Vallières et Parent
Règlement d'emprunt: 2024-16 #1

Taux d'intérêt = 7% sur 10 ans (reçu de Chantale Gilbert le 11-13-2023)
FACTEUR = 0,1423775027

Bordure	257,39 \$
Pavage	212,89 \$

Rue Locale	40% - 60%
Collectrice de quartier	33% - 66%
Collectrice	30% - 70%

Coût estimé			BORDURE					PAVAGE			TOTAL	
N° civique	N° cadastre	Matricule	Frontage taxable	Frontage travaux	Frontage selon rôle	Coût au mètre		Taxe annuelle	Coût au mètre		Taxe annuelle	
						de façade	TOTAL		de façade	TOTAL		
299, RUE VALLIERES	2 550 589	0630-83-1680	15,25	33,53	27,49	257,39 \$	3 925,83 \$	558,95 \$	212,89 \$	3 247,09 \$	462,31 \$	1 021,26 \$
37, RUE BOUCHARD	2 550 585	0630-83-4278	18,29	18,29	18,29	257,39 \$	4 707,64 \$	670,26 \$	212,89 \$	3 893,74 \$	554,38 \$	1 224,64 \$
35, RUE BOUCHARD	2 550 579	0630-83-5878	11,46	15,49	30,50	257,39 \$	2 950,32 \$	420,06 \$	212,89 \$	2 440,24 \$	347,44 \$	767,49 \$
RUE BOURRET	2 551 239	0630-81-7256	10,03	10,03	0,00	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
RUE BOURRET	2 551 237	0630-81-7256	9,96	9,96	0,00	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
33, RUE BOUCHARD	2 550 722	0630-83-9476	12,61	16,69	16,69	257,39 \$	3 244,39 \$	461,93 \$	212,89 \$	2 683,47 \$	382,07 \$	843,99 \$
23-25, RUE BOUCHARD	2 550 719	0630-93-1173	16,69	16,69	16,69	257,39 \$	4 295,82 \$	611,63 \$	212,89 \$	3 553,12 \$	505,88 \$	1 117,51 \$
228, RUE THIBAUT	2 550 715	0630-93-3583	12,53	30,33	20,02	257,39 \$	3 223,80 \$	459,00 \$	212,89 \$	2 666,43 \$	379,64 \$	838,64 \$
RUE THIBAUT	2 551 238-P	0630-91-5851	12,73	12,73	0,00	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
15-17, RUE BOUCHARD	2 550 916	0630-93-7885	11,41	30,48	30,48	257,39 \$	2 936,16 \$	418,04 \$	212,89 \$	2 428,53 \$	345,77 \$	763,81 \$
RUE BROUSSEAU	2 551 232	0630-93-9955	12,73	12,73	0,00	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
196-200, RUE PARENT	2 550 962	0730-03-2182	12,65	24,43	20,29	257,39 \$	3 255,97 \$	463,58 \$	212,89 \$	2 693,05 \$	383,43 \$	847,01 \$
RUE PARENT	2 551 234	0730-02-4667	21,05	21,05	0,00	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
1879, RUE BOURASSA	2 550 565	0730-03-7399	15,24	15,24	15,24	257,39 \$	3 922,61 \$	558,49 \$	212,89 \$	3 244,43 \$	461,93 \$	1 020,42 \$
RUE BOURASSA	2 551 267	0730-04-4203	20,13	20,13	0,00	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
1870, RUE BOURASSA	2 551 063	0730-04-2020	12,26	33,53	15,24	257,39 \$	3 156,23 \$	449,38 \$	212,89 \$	2 610,55 \$	371,68 \$	821,06 \$
40, RUE BOUCHARD	2 551 083	0630-94-8523	14,40	36,22	36,22	257,39 \$	3 707,04 \$	527,80 \$	212,89 \$	3 066,13 \$	436,55 \$	964,35 \$
PLACE JACOLA	2 551 277	0630-85-7684	27,43	27,43	0,00	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
48, RUE BOUCHARD	2 551 091	0630-94-4228	12,33	12,78	18,88	257,39 \$	3 172,32 \$	451,67 \$	212,89 \$	2 623,86 \$	373,58 \$	825,25 \$
56-56B, RUE BOUCHARD	2 551 092	0630-94-2328	19,28	19,28	19,28	257,39 \$	4 962,46 \$	706,54 \$	212,89 \$	4 104,50 \$	584,39 \$	1 290,93 \$
64, RUE BOUCHARD	2 551 099	0630-94-0328	19,81	19,81	19,81	257,39 \$	5 098,88 \$	725,97 \$	212,89 \$	4 217,33 \$	600,45 \$	1 326,42 \$
72, RUE BOUCHARD	2 801 740	0630-84-8629	15,48	15,48	15,48	257,39 \$	3 984,38 \$	567,29 \$	212,89 \$	3 295,52 \$	469,21 \$	1 036,49 \$
80, RUE BOUCHARD	2 551 095	0630-84-7129	15,00	15,00	15,00	257,39 \$	3 860,83 \$	549,70 \$	212,89 \$	3 193,34 \$	454,66 \$	1 004,36 \$
88, RUE BOUCHARD	2 551 096	0630-84-5529	15,24	15,24	15,24	257,39 \$	3 922,61 \$	558,49 \$	212,89 \$	3 244,43 \$	461,93 \$	1 020,42 \$
96, RUE BOUCHARD	2 551 094	0630-84-4029	15,24	15,24	15,24	257,39 \$	3 922,61 \$	558,49 \$	212,89 \$	3 244,43 \$	461,93 \$	1 020,42 \$
104, RUE BOUCHARD	2 551 098	0630-84-2231	21,34	21,34	21,34	257,39 \$	5 492,68 \$	782,03 \$	212,89 \$	4 543,05 \$	646,83 \$	1 428,86 \$
		TOTAL	400,56	513,05	387,42		73 742,59 \$			60 993,23 \$		19 183,35 \$

Frais des bordures à 100%: (selon estimation)

Bordure de béton de ciment excluant la préparation	55	175,00 \$	9 625,00 \$
Trottoir de béton de ciment excluant la préparation	415	175,00 \$	72 625,00 \$
Taxe nette	15%		12 337,50 \$
Financement	9%		8 512,88 \$
Total			103 100,38 \$
Total à 100%		400,56	103 100,38 \$

Taxation au secteur	134 735,82 \$
Taxation à l'ensemble des immeubles imposables	3 065 264,18 \$
Total règlement	3 200 000,00 \$

257,39 \$ / m lin.

Frais du pavage à 30%: (selon estimation)

Préparation de la surface finale de la chaussée	3275	7,00 \$	22 925,00 \$
Addition de MG-20 pour correction finale du profil	197	40,00 \$	7 880,00 \$
Béton bitumineux de type ESG-14	479	205,00 \$	98 195,00 \$
Béton bitumineux de type ESG-10	345	220,00 \$	75 900,00 \$
Ajustement de structures	13	1 682,00 \$	21 866,00 \$
Taxe nette	15%		34 014,90 \$
Financement	9%		23 470,28 \$
Total			284 251,18 \$
Total à 30%		400,56	85 275,35 \$

212,89 \$ / m lin.

- CÔTÉ + CÔTÉ / 2 / 2
- CÔTÉ + CÔTÉ / 2
- RUE, RUELLE, PARC, VILLE DE VAL-D'OR
- NON TAXABLE
- À VÉRIFIER



Sophie Boulanger-Veillet, tech.
le 18 janvier 2024



RÈGLEMENT 2024-18

Règlement décrétant une dépense de 1 012 000 \$ et un emprunt de 1 012 000 \$ afin de défrayer le coût d'études et d'honoraires professionnels associés à divers projets.

PRÉAMBULE

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 5 février 2024 et qu'un projet de règlement a été déposé à cette même séance;

EN CONSIDÉRATION de ce qui précède, le conseil municipal décrète ce qui suit :

ARTICLES

Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2

Le conseil municipal est autorisé à défrayer les coûts inhérents aux honoraires professionnels associés à l'étude de divers projets ci-dessous énumérés incluant les frais, les taxes nettes et les frais de financement, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par le service de l'ingénierie et approuvées le 29 janvier 2024 par M. Phillip Sidorenko, ingénieur et directeur de ce service, figurant à l'annexe A du présent règlement et en faisant partie intégrante.

DESCRIPTION DU PROJET
Sols contaminés et arpentage légal – Réalisation d'études diverses
Rénovation à l'Hôtel de Ville (855, 2 ^e Avenue) – Modernisation du bâtiment et phasage des travaux
Rénovation au Club Sport Belvédère – Réfection du toit et du système de réfrigération du curling
Piscine du centre Oriel-Riopel - Étude du système de chauffage et ventilation, remplacement du Desert Air
Centre-Agnico Eagle – Réfection des toits plats des cages d'escaliers
Usine d'épuration – Rénovation et modernisation du bâtiment
Rue Bouchard, entre les rues Vallières et Parent – Plans et devis incluant la surveillance de chantier
Nouveau puits d'eau potable – Étude hydrogéologique afin de trouver une source alternative d'eau potable
Déphosphatation et désinfection des eaux usées à l'usine d'épuration

Article 3

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 012 000 \$ incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, pour les fins du présent règlement.

Article 4

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 012 000 \$ sur une période de cinq ans.

Article 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, incluant les frais incidents, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville de Val-d'Or, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Article 6

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avèrerait insuffisante.

Article 7

Le conseil municipal affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil municipal affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

Article 8

Le présent règlement entrera en force et en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la loi.

ADOPTION, le 19 février 2024.

APPROBATION PAR LE MAMH, le

ENTRÉE EN VIGUEUR, le

SIGNÉ

CÉLINE BRINDAMOUR, mairesse

SIGNÉ

KATY VEILLEUX, notaire
Greffière

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2024-18
ANNEXE A
RÉSUMÉ DES COÛTS

DESCRIPTION	MONTANT
ESTIMATIONS DES COÛTS EN HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR ÉTUDES DIVERSES, CARACTÉRISATION DE SOLS CONTAMINÉS ET ARPENTAGE LÉGAL	30 000 \$
ESTIMATION DES COÛTS EN HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA RÉNOVATION À L'HÔTEL DE VILLE (855, 2 ^e AVENUE)	30 000 \$
ESTIMATION DES COÛTS EN HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA RÉNOVATION AU CLUB SPORT BELVÉDÈRE	35 000 \$
ESTIMATION DES COÛT EN HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA PISCINE DU CENTRE ORIEL-RIOPEL	50 000 \$
ESTIMATION DES COÛTS EN HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LE CENTRE AGNICO EAGLE	25 000 \$
ESTIMATION DES COÛTS EN HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR L'USINE D'ÉPURATION	150 000 \$
ESTIMATION DES COÛTS EN HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA RUE BOUCHARD, ENTRE LES RUES VALLIÈRES ET PARENT	200 000 \$
ESTIMATION DES COÛTS EN HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR UN NOUVEAU PUIITS D'EAU POTABLE	250 000 \$
ESTIMATION DES COÛTS EN HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA DÉPHOSPHATATION ET DÉSINFECTION DES EAUX USÉES À L'USINE D'ÉPURATION	150 000 \$
Sous-total	920 000 \$
FRAIS DE FINANCEMENT (±10 %)	92 000 \$
TOTAL	1 012 000 \$



PHILLIP SIDORENKO, ing. directeur

OIQ #5063140

Le 29 janvier 2024

**ESTIMATION DES COÛTS EN HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR
ÉTUDES DIVERSES, CARACTÉRISATION DE SOLS CONTAMINÉS ET ARPENTAGE LÉGAL**

Art.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QTÉ APPROX. b	TOTAL a x b = c
	RÈGL.: 2024-18 #1				
1.	Montant provisionnel afin de procéder à quelques études diverses, de la caractérisation de sols potentiellement contaminés ainsi que procéder à des relevés d'arpentage légal	forfaitaire	47 500,00 \$	1	28 500,00 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS					28 500,00 \$
TAXES NETTES			TVQ (50 % de 9,975 %)		1 421,44 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS ET TAXES NETTES					29 921,44 \$
TOTAL ARRONDI					30 000,00 \$

Stéphan Larose

Stéphan Larose, coordonnateur technique
Le 23 janvier 2024

ESTIMATION DES COÛTS EN HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR
LA RÉNOVATION À L'HÔTEL DE VILLE (855, 2^e Avenue)

Art.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QTÉ APPROX. b	TOTAL a x b = c
	RÈGL.: 2024-18 #2				
1.	Honoraires professionnels pour l'analyse des besoins pour la rénovation, la modernisation du bâtiment et le phasage des travaux	forfaitaire	28 500,00 \$	1	28 500,00 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS					28 500,00 \$
TAXES NETTES			TVQ (50 % de 9,975 %)		1 421,44 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS ET TAXES NETTES					29 921,44 \$
TOTAL ARRONDI					30 000,00 \$

Stéphan Larose

Stéphan Larose, coordonnateur technique

Le 24 janvier 2024

ESTIMATION DES COÛTS EN HONORAIRES PROFESSIONNELS
POUR LA RÉNOVATION AU CLUB SPORT BELVÉDÈRE

Art.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QTÉ APPROX. b	TOTAL a x b = c
	RÈGL.: 2024-18 #3				
1.	Honoraires professionnels pour le mandat d'ingénierie et d'architecte en lien avec la réfection du toit et du système de réfrigération du curling.	forfaitaire	33 500,00 \$	1	33 500,00 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS					33 500,00 \$
TAXES NETTES			TVQ (50 % de 9,975 %)		1 670,81 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS ET TAXES NETTES					35 170,81 \$
TOTAL ARRONDI					35 000,00 \$



Stéphan Larose, coordonnateur technique
Le 24 janvier 2024

ESTIMATION DES COÛTS EN HONORAIRES PROFESSIONNELS
POUR LA PISCINE DU CENTRE ORIEL-RIOPEL

Art.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QTÉ APPROX. b	TOTAL a x b = c
	RÈGL.: 2024-18 #4				
1.	Honoraires professionnels pour l'étude du système de chauffage et ventilation vétuste et remplacement du Desert Air	forfaitaire	48 000,00 \$	1	48 000,00 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS					48 000,00 \$
TAXES NETTES			TVQ (50 % de 9,975 %)		2 394,00 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS ET TAXES NETTES					50 394,00 \$
TOTAL ARRONDI					50 000,00 \$



Stéphan Larose, coordonnateur technique

Le 24 janvier 2024

ESTIMATION DES COÛTS EN HONORAIRES PROFESSIONNELS
POUR LE CENTRE AGNIGO EAGLE

Art.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QTÉ APPROX. b	TOTAL a x b = c
	RÈGL.: 2024-18 #5				
1.	Honoraires professionnels pour les plans et devis d'architecte en lien avec la réfection des toits plats des cages d'escaliers au dessus de la salle mécanique	forfaitaire	24 000,00 \$	1	24 000,00 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS					24 000,00 \$
TAXES NETTES			TVQ (50 % de 9,975 %)		1 197,00 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS ET TAXES NETTES					25 197,00 \$
TOTAL ARRONDI					25 000,00 \$



Stéphan Larose, coordonnateur technique

Le 24 janvier 2024



Ingénierie

ESTIMATION DES COÛTS EN HONORAIRES PROFESSIONNELS
POUR L'USINE DÉPURATION

Art.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QTÉ APPROX. b	TOTAL a x b = c
	RÈGL.: 2024-18 #6				
1.	Honoraires professionnels pour la rénovation et la modernisation du bâtiment incluant l'agrandissement du secteur administratif	forfaitaire	143 000,00 \$	1	143 000,00 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS					143 000,00 \$
TAXES NETTES			TVQ (50 % de 9,975 %)		7 132,13 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS ET TAXES NETTES					150 132,13 \$
TOTAL ARRONDI					150 000,00 \$

Stéphan Larose, coordonnateur technique

Le 24 janvier 2024

**ESTIMATION DES COÛTS EN HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR
LA RUE BOUCHARD, ENTRE LES RUES VALLIÈRES ET PARENT**

Art.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QTÉ APPROX. b	TOTAL a x b = c
	RÈGL.: 2024-18 #7				
1.	Honoraires professionnels pour la réalisation des plans et devis incluant la surveillance de chantier	forfaitaire	190 500,00 \$	1	190 500,00 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS					190 500,00 \$
TAXES NETTES			TVQ (50 % de 9,975 %)		9 501,19 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS ET TAXES NETTES					200 001,19 \$
TOTAL ARRONDI					200 000,00 \$

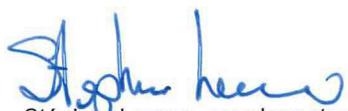


Stéphan Larose, coordonnateur technique

Le 24 janvier 2024

**ESTIMATION DES COÛTS EN HONORAIRES PROFESSIONNELS
POUR UN NOUVEAU PUIITS D'EAU POTABLE**

Art.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QTÉ APPROX. b	TOTAL a x b = c
	RÈGL.: 2024-18 #8				
1.	Honoraires professionnels pour réaliser une étude hydrogéologique afin de trouver une source alternative d'eau potable	forfaitaire	238 000,00 \$	1	238 000,00 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS					238 000,00 \$
TAXES NETTES			TVQ (50 % de 9,975 %)		11 870,25 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS ET TAXES NETTES					249 870,25 \$
TOTAL ARRONDI					250 000,00 \$



Stéphan Larose, coordonnateur technique
Le 24 janvier 2024



Ingénierie

ESTIMATION DES COÛTS EN HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA
DÉPHOSPHATATION ET DÉSINFECTION DES EAUX USÉES À L'USINE D'ÉPURATION

Art.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QTÉ APPROX. b	TOTAL a x b = c
1.	Honoraires professionnels supplémentaires pour la réalisation des plans et devis en lien avec la déphosphatation et désinfection des eaux usées	forfaitaire	143 000,00 \$	1	143 000,00 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS					143 000,00 \$
TAXES NETTES			TVQ (50 % de 9,975 %)		7 132,13 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS ET TAXES NETTES					150 132,13 \$
TOTAL ARRONDI					150 000,00 \$

Stéphan Larose, coordonnateur technique

Le 24 janvier 2024

RÈGLEMENT 2024-20

Règlement décrétant une dépense de 467 500 \$ et un emprunt de 467 500 \$ pour l'achat et la réalisation de divers travaux d'installation et d'entretien d'équipements sur les sites d'activités sportives et le réseau cyclable.

PRÉAMBULE

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors d'une séance extraordinaire du conseil municipal tenue le mercredi 5 février 2024 et qu'un projet de règlement a été déposé à cette même séance;

EN CONSIDÉRATION de ce qui précède, le conseil municipal décrète ce qui suit :

ARTICLES

Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2

Le conseil municipal est autorisé à procéder aux achats et à faire exécuter les travaux mentionnés dans le présent règlement conformément au(x) plan(s) et devis ci-dessous énuméré(s), incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert des estimations détaillées préparées par le Service de l'ingénierie (responsable du programme triennal d'immobilisations) et approuvées le 29 janvier 2024 par M. Philip Sidorenko, ingénieur et directeur de ce service, figurant à l'annexe A du présent règlement et en faisant partie intégrante.

LISTE DES TRAVAUX ET DES PLANS CORRESPONDANTS

DESCRIPTION DU PROJET	PLANS N^{os}
Éclairage du terrain d'ultimate au parc St-Joseph	2420-4-7.10-ELE 100-101-200-201

Article 3

Le conseil municipal est autorisé à dépenser une somme de 467 500 \$ incluant les frais, les taxes nettes et les frais de financement, pour les fins du présent règlement.

Article 4

Afin d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil municipal est autorisé à emprunter une somme de 467 500 \$ sur une période de 10 ans.

Article 5

Afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, incluant les frais incidents, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville de Val-d'Or, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Article 6

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avèrerait insuffisante.

Article 7

Le conseil municipal affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil municipal affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

Article 8

Le présent règlement entrera en force et en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la loi.

ADOPTION, le 19 février 2024.

APPROBATION PAR LE MAMH, le

ENTRÉE EN VIGUEUR, le

SIGNÉ

CÉLINE BRINDAMOUR, mairesse

SIGNÉ

**KATY VEILLEUX, notaire
Greffière**

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2024-20

RÉSUMÉ DES COÛTS

DESCRIPTION	MONTANT
ESTIMATION DES COÛTS POUR LE REMPLACEMENT DE 38 UNITÉS D'ÉCLAIRAGE AU TERRAIN DE TENNIS DE VAL-D'OR	115 000 \$
ESTIMATION DES COÛTS POUR LE MARQUAGE ET L'ACHAT DE SIGNALISATION SPÉCIFIQUE POUR LE RÉSEAU CYCLABLE	20 000 \$
ESTIMATION DES COÛTS POUR L'ACHAT DE FONTAINE POUR LE REMPLISSAGE DE BOUTEILLE D'EAU	75 000 \$
ESTIMATION DES COÛTS POUR L'ADDITION D'ÉCLAIRAGE AU TERRAIN DE FRISBEE SUR GAZON NATUREL ST-JOSEPH	100 000 \$
ESTIMATION POUR LE REMPLACEMENT DES BANDES DE LA PATINOIRE EXTÉRIEURE DE SULLIVAN	55 000 \$
ESTIMATION POUR L'INSTALLATION D'UN ABRI DE STATIONNEMENT POUR LES VÉLOS AU CENTRE MULTISPORT FOURNIER	60 000 \$
Sous-total	425 000 \$
FRAIS DE FINANCEMENT (±10 %)	42 500 \$
TOTAL	467 500 \$



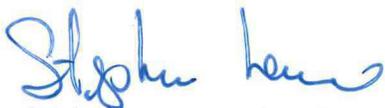
PHILLIP SIDORENKO, ing. directeur

OIQ #5063140

Le 29 janvier 2024

ESTIMATION DES COÛTS POUR LE REMPLACEMENT DE 38 UNITÉS
D'ÉCLAIRAGE AU TERRAIN DE TENNIS DE VAL-D'OR

Art.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QTÉ APPROX. b	TOTAL a x b = c
	RÈGL.: 2024-20 #1				
1.	Étude photométrique, démantèlement des unités d'éclairage existants et fourniture et installation de nouveaux équipements d'éclairage (38)	forfaitaire	110 000,00 \$	1	110 000,00 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS					110 000,00 \$
TAXES NETTES			TVQ (50 % de 9,975 %)		5 486,25 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS ET TAXES NETTES					115 486,25 \$
TOTAL ARRONDI					115 000,00 \$



Stéphan Larose, coordonnateur technique
Le 29 janvier 2024

ESTIMATION DES COÛTS POUR LE MARQUAGE ET L'ACHAT DE
SIGNALISATION SPÉCIFIQUE POUR LE RÉSEAU CYCLABLE

Art.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QTÉ APPROX. b	TOTAL a x b = c
	RÈGL.: 2024-20 #2				
1.	Achat de bollard amovible, barrière simple pour piste cyclable et marquage de chaussée (piste cyclable sur voie partagée)	forfaitaire	19 000,00 \$	1	19 000,00 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS					19 000,00 \$
TAXES NETTES			TVQ (50 % de 9,975 %)		947,63 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS ET TAXES NETTES					19 947,63 \$
TOTAL ARRONDI					20 000,00 \$

Stéphan Larose

Stéphan Larose, coordonnateur technique

Le 29 janvier 2024

**ESTIMATION DES COÛTS POUR L'ACHAT DE FONTAINE
POUR LE REMPLISSAGE DE BOUTEILLE D'EAU**

Art.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QTÉ APPROX. b	TOTAL a x b = c
	RÈGL.: 2024-20 #3				
1.	Achat de fontaine (8 unités) en acier inoxydable pour le remplissage de bouteille d'eau, incluant une fontaine à boire accessible et une fontaine pour animaux	forfaitaire	71 000,00 \$	1	71 000,00 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS					71 000,00 \$
TAXES NETTES			TVQ (50 % de 9,975 %)		3 541,13 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS ET TAXES NETTES					74 541,13 \$
TOTAL ARRONDI					75 000,00 \$



Stéphan Larose, coordonnateur technique

Le 29 janvier 2024

ESTIMATION DES COÛTS POUR L'ADDITION D'ÉCLAIRAGE
AU TERRAIN DE FRISBEE SUR GAZON NATUREL ST-JOSEPH

Art.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QTÉ APPROX. b	TOTAL a x b = c
	RÈGL.: 2024-20 #4				
	Plan 2420-4-7.10-ELE 100-101-200-201				
1.	Montant supplémentaire pour la mise en place d'éclairage conforme, fourniture et mise en place de base de béton, conduit et raccordement électrique	forfaitaire	95 000,00 \$	1	95 000,00 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS					95 000,00 \$
TAXES NETTES			TVQ (50 % de 9,975 %)		4 738,13 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS ET TAXES NETTES					99 738,13 \$
TOTAL ARRONDI					100 000,00 \$

Stéphan Larose

Stéphan Larose, coordonnateur technique
Le 29 janvier 2024

**ESTIMATION POUR LE REMPLACEMENT DES BANDES
DE LA PATINOIRE EXTÉRIEURE DE SULLIVAN**

Art.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QTÉ APPROX. b	TOTAL a x b = c
	RÈGL : 2024-20 #5				
1.	Bandes de patinoire extérieures en aluminium de la série Agora 500 de dimension 50' x 100' avec quatre rayons de 15' (livraison et installation complète incluses)	forfaitaire	44 000,00 \$	1	44 000,00 \$
2.	Frais d'enlèvement et disposition des installations existantes, préparation et réparation requises autour de la nouvelle installation	forfaitaire	8 250,00 \$	1	8 250,00 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS					52 250,00 \$
TAXES NETTES			TVQ (50 % de 9,975 %)		2 605,97 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS ET TAXES NETTES					54 855,97 \$
TOTAL ARRONDI					55 000,00 \$



Stéphan Larose, coordonnateur technique
Le 29 janvier 2024

ESTIMATION POUR L'INSTALLATION D'UN ABRI DE STATIONNEMENT
POUR LES VÉLOS AU CENTRE MULTISPORT FOURNIER

Art.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QTÉ APPROX. b	TOTAL a x b = c
	RÈGL : 2024-20 #6				
1.	Abri préfabriqué pour stationner 20 vélos avec mur et toit en verre de sécurité	forfaitaire	44 000,00 \$	1	44 000,00 \$
2.	Supports pour 20 vélos	forfaitaire	3 000,00 \$	1	3 000,00 \$
3.	Installation de l'abri avec ancrage dans le béton, enlèvement et réparation du pavage, dalle de béton et travaux électriques	forfaitaire	10 000,00 \$	1	10 000,00 \$

TOTAL DES COÛTS DIRECTS

57 000,00 \$

TAXES NETTES

TVQ (50 % de 9,975 %)

2 842,88 \$

TOTAL DES COÛTS DIRECTS ET TAXES NETTES

59 842,88 \$

TOTAL ARRONDI

60 000,00 \$



Stéphan Larose, coordonnateur technique

Le 29 janvier 2024

RÈGLEMENT 2024-20

LISTE DE PLANS

DESCRIPTION	N° PLAN	DATE	RÉVISÉ LE
Éclairage terrain de frisbee St-Joseph	2420-4-7.10-ELE 100-101-200-201	Janvier 2024	Janvier 2024

RÈGLEMENT 2024-22

Règlement décrétant une dépense de 1 430 000 \$ et un emprunt de 1 430 000 \$ pour l'achat d'un camion autopompe pour le Service de sécurité incendie.

PRÉAMBULE

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 5 février 2024 et qu'un projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

EN CONSIDÉRATION de ce qui précède, le conseil municipal décrète ce qui suit :

ARTICLES

Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2

Le conseil municipal est autorisé à acheter aux fins du présent règlement, un camion autopompe Custom Pierce-Maxisaber neuf, tel que décrit à l'estimation détaillée préparée par le Service de l'ingénierie (responsable du programme triennal d'immobilisations) et approuvée le 29 janvier 2024 par M. Philip Sidorenko, ingénieur et directeur de ce service, figurant à l'annexe A du présent règlement et en faisant partie intégrante.

Article 3

Le conseil municipal est autorisé à dépenser une somme de 1 430 000 \$ incluant les frais, les taxes nettes et les frais de financement, pour les fins du présent règlement.

Article 4

Afin d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil municipal est autorisé à emprunter une somme de 1 430 000 \$ sur une période de 10 ans.

Article 5

Afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, incluant les frais incidents, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville de Val-d'Or, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur, telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Article 6

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

Article 7

Le conseil municipal affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil municipal affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

Article 8

Le présent règlement entrera en force et en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la loi.

ADOPTION, le 19 février 2024.

APPROBATION PAR LE MAMH, le

ENTRÉE EN VIGUEUR, le

SIGNÉ

CÉLINE BRINDAMOUR, mairesse

SIGNÉ

**KATY VEILLEUX, notaire
Greffière**

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2024-22

RÉSUMÉ DES COÛTS

DESCRIPTION	MONTANT
ESTIMATION DES COÛTS POUR L'ACHAT D'UN CAMION AUTOPOMPE POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE	1 300 000 \$
Sous-total	1 300 000 \$
FRAIS DE FINANCEMENT (±10 %)	130 000 \$
TOTAL	1 430 000 \$



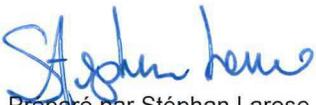
PHILLIP SIDORENKO, ing. directeur

OIQ #5063140

Le 29 janvier 2024

ESTIMATION DES COÛTS POUR L'ACHAT D'UN CAMION AUTOPOMPE
POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Art.	DESCRIPTION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE a	QUANTITÉ APPROX. b	TOTAL a x b = c
	RÈGL. : 2024-				
1.	Camion autopompe Custum PIERCE-MAXISABER Voir soumission 11051 de L'Arsenal en pièce jointe	forfaitaire	1 238 000,00 \$	1	1 238 000,00 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS					1 238 000,00 \$
TAXES NETTES			TVQ (50 % de 9,975 %)		61 745,25 \$
TOTAL DES COÛTS DIRECTS ET TAXES NETTES					1 299 745,25 \$
TOTAL ARRONDI					1 300 000,00 \$



Préparé par Stéphan Larose, coordonnateur technique
Le 29 janvier 2024

L'ARSENAL

TOUT POUR VOS INTERVENTIONS D'URGENCE

Tél : 819-474-2111 800-266-7610

Fax : 819-474-7494

Courriel : info@larsenal.ca

www.larsenal.ca

Vendu par
Envoyer paiement à :

THIBAUT & ASSOCIÉS

2250 André C. Hamel

Drummondville, Qc. J2C 8B1

SOUMISSION : 11051

Date : 2023-10-04

Client : 84180
Ville de Val-D'Or

855, 2e Avenue
Val d'or, Qc
J9P 1W8

Référence : Autopompe Pierce
Expédier à :

Même

(819) 824-9613

No. item	Description	Qté.	Prix	Total Tx
	AUTOPOMPE MAXI-SABER			
	Camion Autopompe Custom PIERCE - MAXISABER			
	- Réservoir 1000 gallons imp.			
	- Réservoir mousse 25 gallons imp.			
	- Cabine Pierce - Saber 60-10 (60" avec surélevé de 10")			
	- Pompe Hale DSD 1500 GPM			
	- Plomberie "Foam ready" pouvant installer un système à mousse			
	- Pare-chocs 19" avec compartiment pour 150'-1-3/4" préconnect			
	- Sirène fédérale Q2B			
	- Panneau de pompe Paragon™ (déphasé et protégé par porte à rouleau)			
	- 2 "speed lay's" préconnect 1-3/4"			
	- Compartiment pour échelle intégré à la carrosserie			
	- 11 espaces de rangement pour cylindre d'air dans les ailes			
	- Cabine deux tons (Rouge et Blanc)			
	- Système à mousse Foampro 2002			
	- Tour de lumière de type Gatineau (voir photo en attachement)			
	- Pac track dans la partie haute des compartiments			
	- Inverter pour courant dans 4 coffres			
	- Système d'arrimage d'appareil respiratoire "Smartdock"			
	- Radio Am/Fm			
	Prix de vente	1,00	1095000,00	1095000,00
	Alexandre Séguin, CSP Directeur des ventes (819) 474-2111, poste 226 Cell : (514) 962-9538 Sans frais (800) 266-7610 alexandre.seguin@larsenal.ca			
		Sous-total :		1095000,00
		Transport :		
A) Inscrit : 134678309		T.P.S. :		54750,00
B) Inscrit : 1015299238		T.V.Q. :		109226,25
		TOTAL :		1258976,25

Soumission valide 30 jours. Pièces électroniques - non remboursables. Aucun retour après 30 jours. Frais de retour de marchandise de 25%. Carte de crédit acceptée pour un montant maximal de 5000\$.